



**CHASSE AU PHOQUE  
DE L'ATLANTIQUE**

**PLAN DE GESTION  
DE 2001**



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Canada

Publié par :

Gestion des ressources – Atlantique  
Pêches et Océans Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0E6

MPO/6124

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada 2001

N° au cat. : Fs23-341/2001

ISBN 0-662-65490-0



Imprimé sur du papier recyclé

## **Table des matières**

<b>COUP D'ŒIL SUR LA CHASSE AU PHOQUE DE L'ATLANTIQUE EN 2000</b>	<b>1</b>
<b>I. CONTEXTE</b>	<b>1</b>
<b>II. APERÇU DE LA CHASSE AU PHOQUE DE L'ATLANTIQUE</b>	<b>2</b>
ESPÈCES CHASSÉES .....	2
♦ <i>Phoque du Groenland</i> .....	2
♦ <i>Phoque à capuchon</i> .....	2
PARTICIPANTS .....	2
ZONES DE CHASSE .....	3
CALENDRIER DE LA CHASSE .....	3
♦ <i>Conditions de la glace en 2000</i> .....	4
DÉBARQUEMENTS .....	4
♦ <i>Phoque du Groenland</i> .....	4
♦ <i>Capture de phoques du Groenland</i> .....	6
♦ <i>Phoque à capuchon</i> .....	6
♦ <i>Phoque gris</i> .....	7
♦ <i>Phoque annelé</i> .....	8
♦ <i>Autres phoques</i> .....	8
♦ <i>Total des débarquements</i> .....	8
<b>III. PERSPECTIVES DES MARCHÉS</b>	<b>8</b>
DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS .....	8
PEAUX DE PHOQUE (FOURRURE ET CUIR) .....	9
VIANDE DE PHOQUE .....	9
HUILE DE PHOQUE .....	9
NAGEOIRES DE PHOQUE .....	9
ORGANES DE PHOQUE .....	9
VALEUR DE LA CHASSE .....	9
CONSULTATIONS .....	9
MODE DE GESTION .....	10
<b>IV. ÉTAT DES STOCKS</b>	<b>10</b>
PERSPECTIVES POUR 2001 .....	10
♦ <i>Phoque du Groenland</i> .....	10
♦ <i>Phoque à capuchon</i> .....	11
♦ <i>Phoque gris</i> .....	11
♦ <i>Phoque annelé</i> .....	11
♦ <i>Autres phoques</i> .....	11
ENVIRONNEMENT ET HABITAT .....	11
INTERACTION DES ESPÈCES .....	11
RECHERCHE .....	12
<b>V. OBJECTIFS DE GESTION</b>	<b>13</b>
CONSERVATION, DURABILITÉ ET MÉTHODES DE CHASSE .....	13
UTILISATION DURABLE À LONG TERME .....	13
CHASSE COMMERCIALE DÉTERMINÉE PAR LE MARCHÉ ET RESPECTUEUSE DE PARAMÈTRES DE CONSERVATION .....	13
UTILISATION COMPLÈTE DE CHAQUE ANIMAL TUÉ .....	13
MÉTHODES DE CHASSE SANS CRUAUTÉ .....	13
QUESTIONS INTERNATIONALES .....	14
♦ <i>Chasse au Groenland</i> .....	14
♦ <i>Commerce et obstacles commerciaux</i> .....	14
♦ <i>Campagnes et information publique</i> .....	14
♦ <i>Attitudes des Canadiens envers la chasse au phoque</i> .....	15
QUESTIONS NATIONALES .....	15

♦	<i>Allocations équitables</i> .....	15
♦	<i>Bonnes méthodes de chasse</i> .....	15
<b>VI.</b>	<b>QUESTIONS DE GESTION COURANTES</b>	<b>16</b>
	EXAMEN RÉGLEMENTAIRE.....	16
	FORMATION D'UN COMITÉ DE PERSONNALITÉS ÉMINENTES CHARGÉ DE CONSEILLER LE MINISTRE..	16
	UTILISATION DE GROS BATEAUX (DE PLUS DE 65 PIEDS DE LONGUEUR).....	17
<b>VII.</b>	<b>MESURES DE GESTION EN 2001</b>	<b>17</b>
	TOTAL AUTORISÉ DES CAPTURES (TAC).....	17
♦	<i>Phoque du Groenland</i> .....	17
♦	<i>Phoque à capuchon</i> .....	17
♦	<i>Phoque gris</i> .....	17
♦	<i>Phoque annelé</i> .....	17
♦	<i>Autres phoques</i> .....	17
♦	<i>Prises aux fins de subsistance</i> .....	17
	ZONES ET CALENDRIER DE CHASSE.....	18
♦	<i>Phoque du Groenland</i> .....	18
♦	<i>Phoque à capuchon</i> .....	18
♦	<i>Phoque gris</i> .....	18
♦	<i>Phoque annelé et autres phoques</i> .....	18
	ALLOCATIONS.....	18
♦	<i>Phoque du Groenland</i> .....	18
♦	<i>Phoque à capuchon</i> .....	19
♦	<i>Phoque annelé et autres phoques</i> .....	19
	AUTRES ÉLÉMENTS DU PLAN DE GESTION.....	19
	PRINCIPAUX ÉLÉMENTS.....	19
	ÉLÉMENTS PARTICULIERS DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS.....	19
<b>VIII.</b>	<b>QUESTIONS ET STRATÉGIES DE CONSERVATION ET DE PROTECTION POUR 2001</b>	<b>20</b>
	ORGANISATION.....	20
	MANDAT.....	20
	OBJECTIFS.....	20
	QUOTAS ET CONTRÔLE DES QUOTAS.....	21
	RÉGLEMENTATION ET APPLICATION.....	21
	STRATÉGIE D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS.....	21
	SURVEILLANCE AÉRIENNE.....	21
	SURVEILLANCE EN MER.....	21
	OBSERVATEURS.....	22
	AUTRES ACTIVITÉS DE PATROUILLE ET DE SURVEILLANCE.....	22
	GENDARMERIE ROYALE DU CANADA ET AUTRES ORGANISMES.....	22
	CONTRÔLE DU PLAN OPÉRATIONNEL DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS.....	22
	<b>ANNEXE 1 – CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION</b>	<b>23</b>
	<b>ANNEXE 2 – CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PLAN DE CONSERVATION ET DE PROTECTION</b>	<b>23</b>
	<b>ANNEXE 3 – DÉBARQUEMENTS PAR ZONE ET PAR ESPÈCE – DE 1991 À 2000</b>	<b>24</b>
	<b>ANNEXE 4 – ALLOCATIONS DE PHOQUE DU GROENLAND EN 2001</b>	<b>25</b>
	<b>ANNEXE 5 – COMMUNIQUÉ</b>	<b>26</b>
	<b>ANNEXE 6 – COMMUNIQUÉ</b>	<b>28</b>
	<b>ANNEXE 7 – CARTES</b>	<b>32</b>

## COUP D'ŒIL SUR LA CHASSE AU PHOQUE DE L'ATLANTIQUE EN 2000

Le 20 décembre 2000, l'honorable Herb Dhaliwal, ministre des Pêches et des Océans, a annoncé les mesures de gestion régissant la chasse au phoque de l'Atlantique de 2001 :

- le total autorisé des captures (TAC) du phoque du Groenland restera à son niveau de 2000, soit 275 000 individus;
- le TAC du phoque à capuchon restera aussi à son niveau de 2000, soit 10 000 individus;
- la capture de quelques centaines de phoques gris sera autorisée dans certaines zones, ailleurs que celle de l'île de Sable;
- la capture de nouveau-nés du phoque du Groenland (blançons) et du phoque à capuchon (jeunes à dos bleu) sera interdite en vertu d'une condition de permis.

Le Ministre a décidé de maintenir les mesures adoptées en 2000 compte tenu du nombre de phoques du Groenland capturés l'an dernier (92 000 sur un TAC de 275 000) et de la bonne santé et de l'abondance de la population de phoques. Ces mesures demeureront en place jusqu'à ce que le Groupe d'étude de personnalités éminentes sur la gestion du phoque établi l'an dernier fasse part de ses recommandations. Le Groupe d'étude examine les données scientifiques relatives aux phoques, entre autres les méthodes employées pour estimer les populations et l'ampleur de la chasse, ainsi que l'incidence des phoques sur les stocks de poisson exploités dans le cadre d'une pêche commerciale comme la morue. Les travaux du Groupe d'étude feront partie intégrante de la gestion future des phoques, en particulier pour s'assurer qu'elle repose sur les meilleures données scientifiques possible et que la capture des phoques soit envisagée dans une perspective impartiale.

En 2001, le MPO poursuivra aussi un certain nombre d'initiatives visant à élargir la base de connaissances sur les phoques, notamment :

- des études concernant l'abondance et la distribution des phoques ainsi que l'impact potentiel de ces derniers sur les stocks de poisson;
- une révision du *Règlement sur les mammifères marins* à la lumière de vastes consultations tenues en 1998 et en 1999.

## I. CONTEXTE

Les phoques du Groenland (*Pagophilus groenlandica*) de l'Atlantique nord-ouest étant les plus abondants de toutes les espèces de phoques présentes dans le Canada atlantique, ils alimentent la plus grande partie des captures.

Bien que le phoque du Groenland soit chassé à des fins commerciales depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, la chasse commerciale du phoque sur la côte de l'Atlantique telle que nous la connaissons aujourd'hui est le résultat des événements survenus à la fin des années 80, c'est-à-dire l'effondrement de la chasse du blanchon à bord de gros bateaux de pêche.

En 1987, à la suite de la publication du rapport de la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada (le Rapport Malouf), le ministre des Pêches et des Océans a annoncé qu'il était désormais interdit :

- d'utiliser des bateaux de plus de 65 pieds (19,8 mètres) de longueur;
- de chasser le blanchon à des fins commerciales (phoque du Groenland qui n'a pas encore commencé à muer – la mue survient de 10 à 14 jours après la naissance);
- de chasser le jeune à dos bleu à des fins commerciales (phoque à capuchon qui n'a pas encore commencé à muer – la mue survient de 15 à 16 mois après la naissance).

En outre, la Commission a déclaré que la chasse au phoque était une activité légitime et qu'elle devait continuer dans les limites des principes d'une gestion durable.

En règle générale, la chasse commerciale est pratiquée en utilisant des palangriers ou des petits bateaux. Lorsque la banquise est ferme et que les

phoques sont à proximité du rivage, les chasseurs peuvent chasser à pied ou à motoneige.

La chasse commerciale du phoque constitue une source importante d'alimentation et de revenus saisonniers pour les habitants des petites collectivités côtières frappées par les fermetures de la pêche et offrant peu de possibilités d'emploi.

La politique sur la chasse au phoque a été modifiée en 1995 pour permettre aux personnes vivant à proximité des zones de chasse dans l'ensemble de Terre-Neuve et du Québec de chasser un maximum de six phoques à des fins personnelles. Les peuples autochtones et les habitants non autochtones des collectivités côtières situées au nord du 53<sup>e</sup> degré de latitude nord peuvent continuer à chasser le phoque à des fins de subsistance même s'ils ne détiennent pas de permis.

## II. APERÇU DE LA CHASSE AU PHOQUE DE L'ATLANTIQUE

### ESPÈCES CHASSÉES

Six espèces de phoques fréquentent les eaux du Canada atlantique : le phoque du Groenland, le phoque à capuchon, le phoque gris, le phoque annelé, le phoque barbu et le phoque commun, bien que le phoque annelé et le phoque barbu soient typiquement des espèces arctiques. Des six espèces, ce sont le phoque du Groenland et le phoque à capuchon qui alimentent la plus grande partie de la chasse commerciale. Un certain nombre de phoques gris sont aussi capturés à des fins commerciales en vertu de permis délivrés à cette fin. Cette mesure a été élargie en 1997 de manière à inclure le phoque annelé du Labrador, et restera en vigueur en 2001.

### Phoque du Groenland

Il existe trois populations de cette espèce abondante. La plus importante évolue au large des côtes canadiennes dans l'Atlantique nord-ouest, et les autres sont la population de la mer Blanche et de l'île de Jan Mayen ou de la mer de Norvège.

### Phoque à capuchon

Il existe deux stocks, dont un se reproduit dans les eaux canadiennes et l'autre au large de l'île de Jan

Mayen. Il se peut cependant que ces populations se mélangent.

En plus de la chasse commerciale, on capture à des fins de subsistance de petits nombres de ces espèces, et ce, au Labrador, dans le nord du Québec et au Nunavut. Des phoques du Groenland et des phoques à capuchon sont également capturés à des fins personnelles par les habitants des localités adjacentes aux zones de chasse. L'annexe 3 renferme des renseignements plus détaillés sur les débarquements des dernières années.

### PARTICIPANTS

Au cours des dernières années, environ 10 000 chasseurs détenaient un permis de chasse commerciale du phoque. En 2000, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a délivré 11 623 *permis de chasse commerciale* du phoque. Le tableau 1 ci-après présente une ventilation des permis selon le type et la région. À quelques exceptions près, les détenteurs de permis de chasse commerciale du phoque pêchent diverses espèces de poissons ou ont des liens économiques avec l'industrie de la pêche. La chasse au phoque est devenue un gagne-pain plus important depuis les fermetures de la pêche du poisson de fond.

**TABLEAU 1 – NOMBRE DE PERMIS DE CHASSE AU PHOQUE DÉLIVRÉS EN 2000**

PROVINCE	Chasseur professionnel	Aide-chasseur	À des fins personnelles	TOTAL	Nbre de bateaux >35'
Terre-Neuve et Labrador	7 239	2 849	1 476	11 564	85
Québec	1 270	144	785	2 199	36
Nouvelle-Écosse	103	1	—	104	—
Île-du-Prince-Édouard	6	11	—	17	4
TOTAL	8 618	3 005	2 261	13 884	125

Comme il a été mentionné, les habitants du Labrador vivant au nord du 53<sup>e</sup> degré de latitude nord peuvent chasser le phoque à des fins de subsistance même s'ils ne détiennent pas de permis.

Depuis 1995, des *permis de chasse au phoque à des fins personnelles* ont été délivrés aux habitants des localités adjacentes aux zones de chasse de Terre-Neuve et du Labrador (au sud du 53<sup>e</sup> degré de latitude

nord), de la Côte-Nord du Québec, de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine. Ces zones ont été durement touchées par les fermetures de la pêche du poisson de fond. Un détenteur de permis de ce type peut ainsi capturer jusqu'à six phoques pour sa consommation personnelle.

## ZONES DE CHASSE

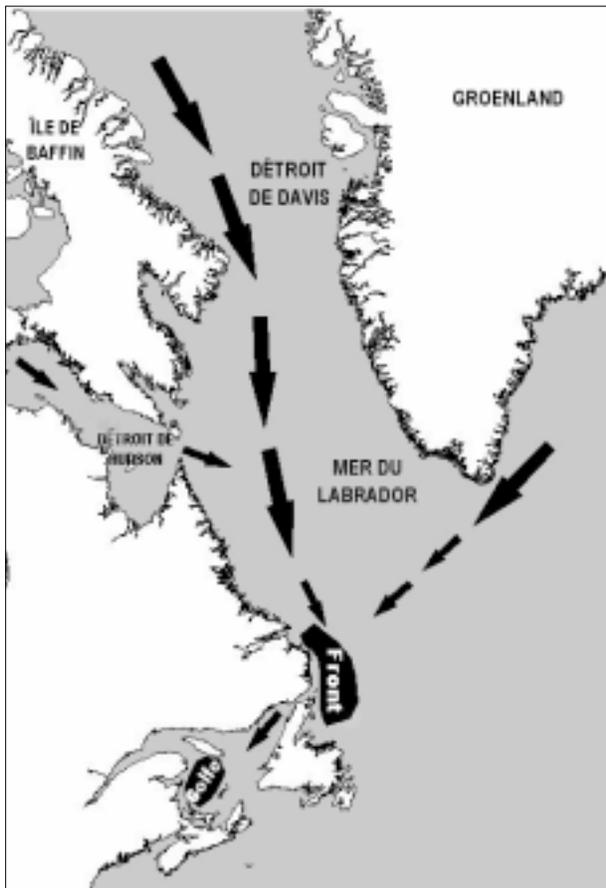


Figure 1 : Comportements migratoires du phoque du Groenland

Les stocks de reproducteurs de phoque du Groenland de l'Atlantique nord-ouest passent l'été dans l'Arctique canadien et au Groenland. Ils commencent à migrer vers le sud au début de l'automne pour atteindre, à la fin de novembre, la côte sud du Labrador, où environ un tiers des adultes se dirige vers le golfe du Saint-Laurent tandis que le reste migre plus au sud en direction de la côte est de Terre-Neuve.

Bien que le mouvement et l'état des glaces déterminent souvent l'intensité de l'effort dans une

zone donnée, la majorité des activités de chasse au phoque se déroule dans la région du Front, au large des côtes du nord et de l'est de Terre-Neuve, et au large de la côte sud du Labrador (voir le comportement migratoire du phoque à la figure 1).

En 2000, en raison des mauvaises conditions de la glace dans le Golfe, environ 90 p. 100 de la chasse commerciale s'est déroulée dans la région du Front, ce qui représente une hausse par rapport à 1999, lorsque 60 p. 100 des captures y étaient réalisées. L'annexe 3 renferme des renseignements détaillés sur les débarquements de phoques par zone et par espèce au cours de la dernière décennie.

## CALENDRIER DE LA CHASSE

Comme le prévoit le *Règlement sur les mammifères marins*, la saison de chasse commerciale au phoque du Groenland et au phoque à capuchon se déroule du 15 novembre au 15 mai. Toutefois, dans certaines circonstances, la saison peut être modifiée en vertu d'une ordonnance modificative. Un tel document a été émis en 1999 pour prolonger la saison jusqu'au 15 juin étant donné que le TAC n'avait pas été récolté au moment de la date de fermeture fixée. Pour la première fois, l'Association canadienne des chasseurs de phoques et l'industrie ont demandé au MPO de fermer la chasse au phoque du Groenland dans la région du Front du 20 mars au 7 avril 1999 et ce, afin de pouvoir chasser des bêtes plus âgées. Cette mesure a permis d'améliorer la qualité des peaux.

Bien que la saison de chasse commerciale du phoque commence le 15 novembre, elle a surtout lieu du début de mars à mai. Certaines années, des chasses précoces ont lieu en décembre et en janvier au large du Labrador et de la péninsule Great Northern de Terre-Neuve, et le long de la Côte-Nord du Québec. Au large des Îles de la Madeleine et au large de Terre-Neuve, la chasse débute véritablement vers la deuxième semaine de mars et la deuxième semaine d'avril respectivement, selon l'état des glaces et le nombre de phoques présents dans ces secteurs. Dans le golfe du Saint-Laurent, la période de chasse varie principalement en fonction du mouvement des glaces sur lesquelles se trouvent les phoques. Dans cette zone, la majeure partie de la chasse commerciale se déroule en mars, bien que l'on chasse également le phoque le long de la Côte-Nord du Québec en janvier et en février.

En 2000, en vue d'améliorer la qualité des peaux en permettant aux guenillous de vieillir et de devenir des brasseurs, l'Association canadienne des chasseurs de phoques et l'industrie de la chasse au phoque ont demandé que l'ouverture de la chasse soit reportée du 20 mars au 7 avril pour les phoques du Groenland dans la région du Front. Leur demande a été acceptée et la saison n'a débuté que le 7 avril. Étant donné que les captures ont été peu importantes, l'industrie a demandé que la chasse demeure ouverte après le 15 mai. Sa demande a été acceptée et la saison a pris fin le 15 juin, bien avant que le TAC ne soit atteint, en raison du manque d'intérêt à l'égard de la pêche.

En vertu du *Règlement sur les mammifères marins*, la saison de chasse au phoque annelé à des fins de subsistance se déroule au Labrador du 25 avril au 30 novembre. La chasse au phoque gris est réglée par ordonnance modificative, en fonction de la population présente. Ce contrôle est d'ailleurs renforcé par les conditions des permis accordés pour ce type de chasse.

### Conditions de la glace en 2000

À Terre-Neuve, les conditions de la glace pourraient être jugées modérées; cependant, les glaces recouvraient une superficie de l'océan inférieure à la normale dans les régions du Front et du nord du Golfe.

Au début de février, la glace s'étendait dans le sud jusqu'au nord de la baie de Bonavista, mais au début de mars, la couverture de glace avait diminué et s'étendait à peine jusqu'à l'est de l'île Fogo. Au début du mois d'avril, elle avait encore diminué entre Twillingate et Cape John. Un vent du nord-est a soufflé pendant une période exceptionnellement longue et a empêché la glace de dériver plus à l'est pendant tout le printemps. Par conséquent, une grande partie de la glace qui, normalement, aurait atteint le détroit de Belle Isle, a envahi le nord du golfe du Saint-Laurent et a remonté la Basse-Côte-Nord du Québec.

Les conditions de la glace dans le golfe du Saint-Laurent étaient moins bonnes que d'habitude en raison d'un automne, d'un hiver et d'un printemps cléments. La forte fréquence des tempêtes qui ont touché la région atlantique a également empêché toute augmentation de la couverture de glace. En février, la couche totale de glace était presque normale, mais son épaisseur correspondait à moins de

la moitié de l'épaisseur habituelle. Cependant, en mars, la couche de glace s'était rapidement détériorée en raison du temps chaud et des tempêtes. C'est ainsi que pour la troisième année de suite, en l'an 2000, les conditions de la glace ont été mauvaises et peut-être même les pires des trois dernières années.

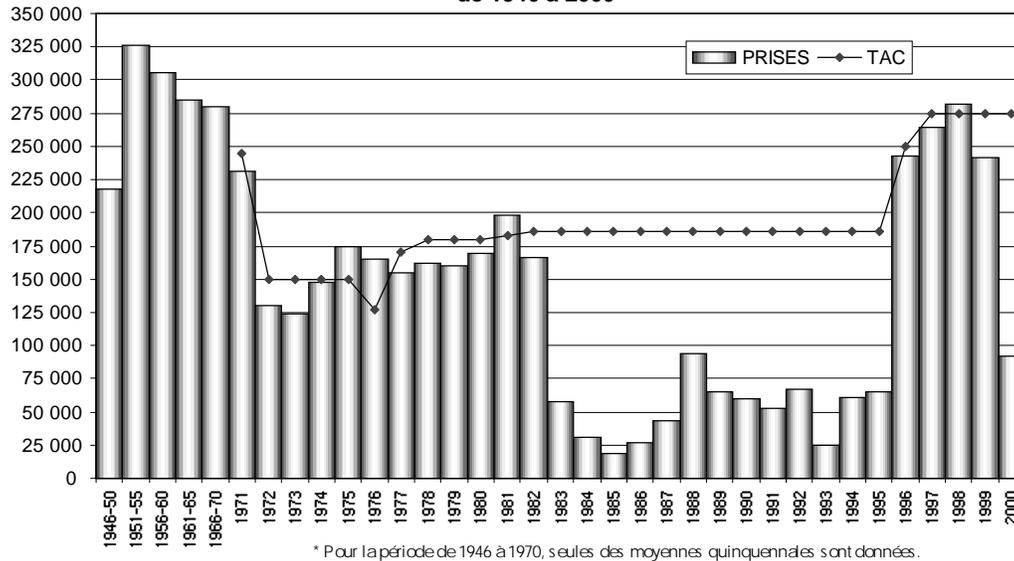
Les mauvaises conditions de la glace ne sont pas un phénomène nouveau. En 1960, 1965, 1969 et 1981, en raison des mauvaises conditions de la glace, on a observé des phoques au large de l'Île-du-Prince-Édouard. Pendant ces années, on a observé des conditions similaires à celles prévalant en mars 2000. Entre 1982 et 1997, les conditions de la glace étaient bonnes et les hivers n'ont pas été exceptionnellement chauds.

## DÉBARQUEMENTS

### Phoque du Groenland

La chasse commerciale du phoque du Groenland (*Pagophilus groenlandica*) sur la côte de l'Atlantique telle que nous la connaissons aujourd'hui a pris forme vers la fin des années 80, à la suite de l'effondrement des marchés européens traditionnels des peaux de blanchons et de jeunes à dos bleu. De 1983 à 1995, les captures moyennes annuelles de phoques du Groenland ne se chiffraient qu'à 51 000 individus même si le TAC était de 186 000. Comme il est indiqué à la figure 2, les niveaux de capture de phoques du Groenland avant l'effondrement des marchés étaient nettement plus élevés. Ces niveaux élevés ont donné lieu à une réduction de la population à moins de deux millions d'individus au début des années 70. La population de phoques du Groenland se chiffre actuellement à environ 5,2 millions.

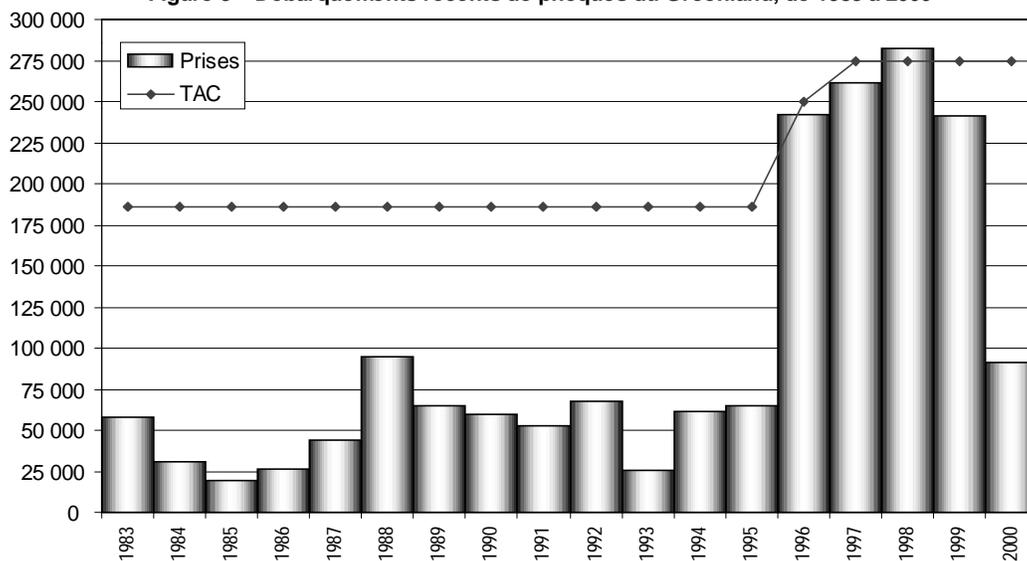
Figure 2 - Débarquements historiques de phoques du Groenland, de 1946 à 2000



Le marché des peaux de phoque s'est amélioré après 1995. En 1996, à la lumière de nouveaux conseils donnés par des scientifiques, le TAC a été augmenté à 250 000 phoques. Il a été porté à 275 000 en 1997, mais demeurait dans les limites du *rendement de remplacement*. Le rendement de remplacement est le nombre de captures autorisées au cours d'une année donnée pour assurer le maintien de la population au cours de l'année suivante.

Comme l'indique la figure 3, les captures de 1998 étaient les plus élevées des dernières années, se chiffrant à 282 070 individus par rapport au TAC de 275 000. Cela s'explique par la réouverture de la saison pour autoriser une chasse commerciale restreinte dans la zone du détroit de Belle Isle et une prolongation de la chasse à des fins personnelles. Cette possibilité était offerte pour compenser les restrictions imposées aux chasseurs par le piètre état des glaces au cours des dernières années.

Figure 3 – Débarquements récents de phoques du Groenland, de 1983 à 2000



En 1999, les marchés peu favorables ont forcé les chasseurs à mettre fin à leurs activités avant d'avoir récolté le TAC, soit 275 000 individus. Les captures de phoques du Groenland se chiffraient à 244 522.

En 2000, le TAC du phoque du Groenland est demeuré identique, mais compte tenu de la faiblesse des marchés et des mauvaises conditions de la glace, seulement 91 602 individus ont été capturés. Cette baisse était attribuable à plusieurs facteurs, comme la faiblesse des marchés, le prix élevé du carburant et les conditions défavorables de la glace dans le Golfe.

La demande du marché fait monter le prix des peaux de phoques. Le MPO ne tient pas compte de la situation du marché lorsqu'il établit le TAC, lequel est un taux plafond déterminé de manière scientifique qui représente le nombre de phoques qui peuvent être capturés sans avoir d'incidence sur l'ensemble de la population. L'ampleur actuelle de la chasse dépend de facteurs économiques, ce qui explique la forte fluctuation des captures que l'on a observée au cours des dernières années (voir la figure 3).

### **Capture de phoques du Groenland**

Le Canada et le Groenland chassent tous deux des phoques du Groenland provenant de la même population (stock de l'Atlantique nord-ouest). Les gouvernements canadiens et groenlandais ont échangé de l'information sur leur chasse respective et ont accepté de continuer ces échanges dans le but de vérifier les activités de chasse et de renforcer la préservation de la ressource. Des discussions sont également en cours avec des scientifiques du Groenland concernant un éventuel programme conjoint où l'on munira le phoque d'une étiquette décelable par satellite et qui permettra de mieux définir les déplacements des phoques et les limites des stocks.

Au cours des dernières années, les captures annuelles groenlandaises de phoques du Groenland ont augmenté. Le gouvernement groenlandais a signalé qu'en 1998, environ 80 000 phoques avaient été capturés, ce qui correspond à peu près au nombre capturé en 1999.

En 2000, le Comité national d'examen par les pairs sur les mammifères marins a examiné les déplacements des populations de phoques du Groenland de l'Atlantique nord-ouest. Le rendement de remplacement en 2000 a été établi à environ

500 000 individus, un niveau se rapprochant du niveau actuel de capture.

### **Phoque à capuchon**

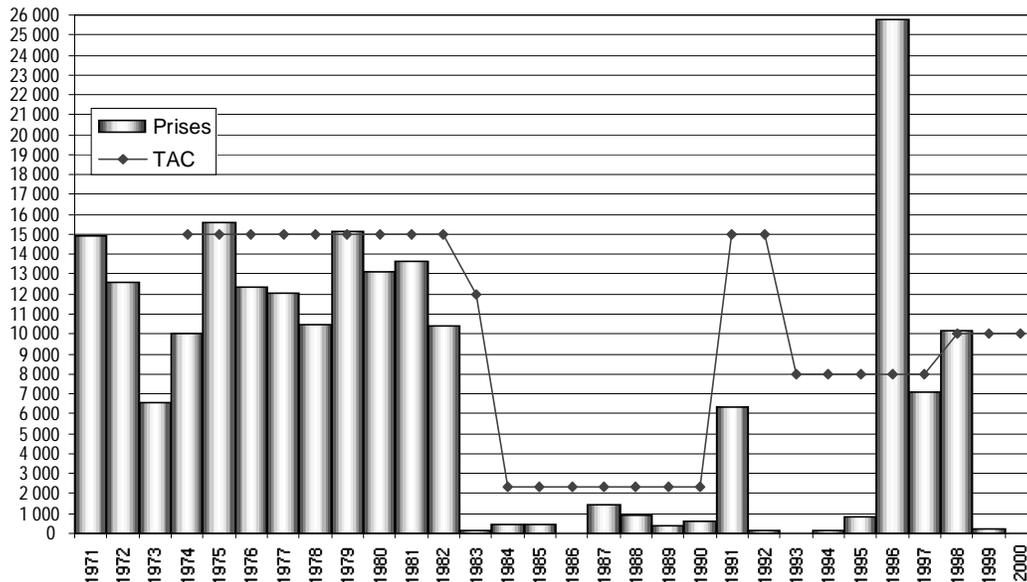
Le phoque à capuchon (*Cystophora cristata*), très gros (de 200 à 400 kg), fréquente l'Atlantique nord. Dans les régions atlantiques du Canada, la plupart des petits naissent en mars dans le détroit de Davis et dans la région du Front. Une mise bas se produit aussi dans le golfe du Saint-Laurent, mais on possède peu de renseignements sur la relation entre les phoques du Golfe et ceux du Front. D'après des relevés effectués en 1990 et 1991, environ 80 000 petits sont nés dans la région du Front comparativement à 2 000 dans le golfe du Saint-Laurent.

En règle générale, le phoque à capuchon ne constitue qu'un faible pourcentage des prises à des fins commerciales et personnelles. La figure 4 indique les débarquements récents de phoques à capuchon.

En 1996, 22 800 jeunes phoques à capuchon (jeunes à dos bleu) ont été capturés et plus de 100 accusations ont été portées. Moins de 1 p. 100 des chasseurs détenant un permis se sont adonnés à cette activité, qui n'a duré que quelques jours. La question a été portée devant les tribunaux et, le 14 décembre 1999, la Cour d'appel de Terre-Neuve a annulé l'article 27 du *Règlement sur les mammifères marins*, qui interdit à quiconque de vendre, d'échanger ou de troquer un blanchon ou un jeune à dos bleu. En 2000, afin d'assurer le respect de la politique adoptée par suite des recommandations du Rapport Malouf, il a été stipulé dans les permis qu'il est interdit de tuer des jeunes à dos bleu ou des blanchons. Ces mêmes interdictions sont en vigueur en 2001.

Le TAC de phoques à capuchon des dernières années a été de 8 000 individus, mais ce total est passé à 10 000 pour 1998. Le TAC est nettement inférieur au rendement de remplacement qui, d'après les estimations de 1990, varie entre 24 000 et 34 000 phoques, selon l'âge des phoques chassés.

Figure 4 – Débarquements de phoques à capuchon, de 1971 à 2000



Le TAC est demeuré le même depuis 1998, soit 10 000 individus, mais les prises ont été très faibles – par exemple, seulement 10 phoques à capuchon ont été capturés en 2000.

Le TAC est bien inférieur au rendement de remplacement, qui, évalue-t-on, se situait entre 24 000 et 34 000 en 1990, selon l'âge des animaux capturés.

Selon les données les plus récentes communiquées par le gouvernement groenlandais sur les prises de phoques à capuchon, le nombre d'individus capturés s'élevait à 6 328 en 1998 et à 7 086 pour les neuf premiers mois de 1989. En conséquence, la chasse combinée du Canada et du Groenland est inférieure au rendement de remplacement.

### Phoque gris

Le phoque gris (*Halichærus grypus*) fréquente le golfe du Saint-Laurent à l'année; à l'été, il peut remonter l'estuaire aussi loin en amont que le Saguenay. Il se reproduit dans l'île de Sable et sur les banquises du sud du Golfe de la fin de décembre au début de février. Après, il se disperse, principalement vers la plate-forme Scotian, le golfe du Saint-Laurent et le large de la côte sud de Terre-Neuve.

En 1997, on a estimé à 190 000 la population totale de phoques gris dans l'Atlantique nord-ouest. Le troupeau de l'île de Sable a augmenté à un rythme de

13 p. 100 par année, c'est-à-dire que les effectifs doublent tous les six ans. Par contre, le troupeau du golfe du Saint-Laurent semble augmenter à un rythme d'environ 3 p. 100 par an.

Les deux derniers relevés de population effectués dans le golfe du Saint-Laurent indiquent que la production de jeunes dans cette région diminue et pourrait bien être passée de 10 000 il y a quelques années à 7 000 maintenant. La production de jeunes semble continuer à augmenter sur l'île de Sable. Un relevé aérien était prévu en 1999 dans cette région, mais il n'a pu être réalisé en raison des mauvaises conditions climatiques. Le relevé est maintenant prévu pour janvier 2002.

Le nombre de phoques gris capturés chaque année étant très faible, aucun TAC n'est fixé. La chasse se limite à une chasse commerciale traditionnelle de faible envergure dans une zone au large des Îles de la Madeleine et à une chasse commerciale de faible envergure dans d'autres zones, à l'exception de l'île de Sable, où la chasse à des fins commerciales est interdite.

Bien que le phoque gris soit plus charnu que les autres espèces, les marchés demeurent faibles. Les peaux de phoques gris ont beaucoup moins de valeur que celles de phoques du Groenland. La demande et les prix des peaux étant plus faibles, la commercialisation des phoques gris demeure difficile.

En 2000, 342 phoques gris ont été capturés. Le nombre de phoques gris capturés à des fins commerciales s'élevait à 98 en 1999 contre 275 en 1998.

Les dernières captures importantes de phoques gris remontent à avant 1984 dans le cadre d'un programme de primes (1976-1983) et d'un programme d'abattage sélectif (1967-1983). Environ 720 phoques ont été capturés en moyenne par année dans le cadre du premier programme tandis que le second a permis de capturer un millier de phoques gris par année.

### Phoque annelé

En 2000, 1 695 phoques annelés (*Phoca hispida*) ont été capturés à des fins de subsistance au Labrador. Ce chiffre se compare aux captures de 772 individus en 1999, de 1 046 en 1998 et de 1 639 individus en 1997. Le phoque annelé est également capturé à des fins de subsistance dans l'Arctique canadien.

### Autres phoques

Chaque année, on chasse à des fins de subsistance un petit nombre de phoques communs (*Phoca vitulina*) et de phoques barbues (*Erignathus barbatus*) dans les eaux de l'Atlantique nord. En 2000, les chasseurs ont débarqué 63 phoques barbues. Les débarquements de 1998 et 1999 ont été de 58 et 61 phoques barbues respectivement. Aucun phoque commun n'a été capturé depuis 1997.

### Total des débarquements

L'annexe 3 donne les débarquements de phoques de l'Atlantique au cours des dix dernières années, par zone et par espèce.

## III. PERSPECTIVES DES MARCHÉS

Il est peu probable que la demande annuelle pour des peaux de phoques canadiens dépasse 250 000 à 300 000 malgré la demande croissante de fourrures.

Au cours des dernières années, les stocks ont été élevés et les prix des peaux de phoque ont été bas. En 2001, ces stocks ont été réduits et il semble que le marché des peaux de phoque soit plus favorable pour les chasseurs, qui peuvent s'attendre à obtenir des prix plus élevés que l'an dernier.

Les marchés potentiels aux États-Unis demeurent inaccessibles à cause des restrictions imposées par la *Marine Mammal Protection Act*.

Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador est plus optimiste quant aux possibilités d'expansion de l'industrie de la chasse au phoque. Outre les produits traditionnels à base de viande, de fourrure et de peaux, un large éventail de nouveaux produits sont maintenant offerts – par exemple, des concentrés de protéines, des acides gras oméga 3 et d'autres acides gras utilisés comme suppléments nutritifs.

En 2000, l'industrie québécoise de la chasse au phoque a entrepris un projet pilote en vue de vendre des produits du phoque en Chine. La peau et les produits à base d'huile ont été bien accueillis, et la production commerciale devrait commencer en 2001.

Le Nunavut cherche aussi activement à développer son propre marché dans le Nord, tant pour les clients locaux que pour les touristes. En présentant les fourrures comme des produits attrayants et fonctionnels qui sont le fruit d'une chasse traditionnelle faisant partie de la culture, il espère créer de nouveaux débouchés locaux.

### DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Suite à l'examen des priorités et des activités mené à l'échelle du gouvernement en 1994, le MPO ne participe plus aux activités de financement et de promotion des produits. À l'heure actuelle, les intérêts du ministère concernant les activités de développement international des entreprises se limitent aux questions d'accès aux marchés, notamment aux modifications à la *Marine Mammal Protection Act* des États-Unis. Le Canada a exprimé ses inquiétudes au gouvernement américain et lui a demandé officiellement quelle mesure il entendait prendre pour que cette loi respecte les obligations internationales des États-Unis. Les fonctionnaires canadiens attendent toujours une réponse. Le Canada continuera à se pencher sur la question et envisage toutes les options, notamment le recours au processus de règlement de différends. À court terme, le Canada a amorcé des discussions avec les autorités américaines afin de faciliter l'importation non commerciale temporaire de produits provenant des collectivités autochtones à des fins culturelles ou éducatives, comme l'autorise la *Marine Mammal Protection Act* dans certains cas.

## **PEAUX DE PHOQUE (FOURRURE ET CUIR)**

Comme en 1999, la chasse au phoque de 2000 ciblait principalement les brasseurs (phoques du Groenland âgés de 25 jours à 13 mois) et ce, en raison de la demande de l'industrie, puisque les conditions du marché étaient meilleures pour ce type de peau. En raison des importants stocks invendus de peaux de phoque à capuchon, ces peaux n'avaient pas beaucoup de valeur en 2000 et il n'y a donc pas eu de chasse dirigée de l'espèce. Seulement 10 phoques à capuchon ont été capturés en 2000.

## **VIANDE DE PHOQUE**

L'écoulement de la viande de phoque demeure un gros problème pour l'industrie de la chasse au phoque. En 2000, les débarquements de viande de phoque ont été extrêmement faibles, en partie en raison d'un effort de pêche ciblant davantage les jeunes animaux (brasseurs). La production de viande a donc été moindre et les prix très bas. L'industrie reconnaît qu'il faut mener une initiative d'envergure pour utiliser pleinement et efficacement l'animal tout entier. Les initiatives en matière de R-D se poursuivent en vue de trouver un marché.

Il n'existait pratiquement aucun marché pour la viande de phoque en 1999. Le marché étranger a été particulièrement grevé par la crise monétaire asiatique.

## **HUILE DE PHOQUE**

Le marché de l'huile de phoque demeure bon. Actuellement, un pourcentage important d'huile de phoque commence à être utilisé également à des fins autres qu'en tant qu'huile marine ou industrielle. L'industrie en est très contente, mais réalise qu'il lui faudra mener davantage de R-D pour varier l'éventail de produits dérivés de l'huile de phoque.

On ne dispose d'aucune donnée pour 2000, mais le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador a signalé que près de 7,5 millions de livres de petit lard ont été transformées en huile de phoque en 1999.

## **NAGEOIRES DE PHOQUE**

Il y a toujours eu un marché local pour les nageoires de phoque à Terre-Neuve. La valeur de ce marché en 2000 a été estimée à moins de 100 000 \$. Il faudra

trouver des débouchés ailleurs si l'on veut que les prix augmentent de façon marquée.

## **ORGANES DE PHOQUE**

Il n'y a pratiquement eu aucun marché pour les organes de phoque ces deux dernières années.

En 1998, la chute des prix – qui sont passés de 70 à 100 \$ l'unité dans les années précédentes à 15 à 20 \$ – a fait que les ventes aux transformateurs n'ont guère dépassé 20 000 organes, selon les estimations.

## **VALEUR DE LA CHASSE**

Par suite de la réduction des prix de nombreux produits du phoque et de la diminution des débarquements, la valeur estimative au débarquement était de l'ordre de six millions de dollars en 2000.

La valeur totale au débarquement de la chasse au phoque de 1999 était inférieure à celle de 1998, qui s'établissait à 7,5 millions de dollars.

Cependant, outre les avantages économiques de la chasse, les phoques constituent une importante source d'alimentation, ainsi qu'un élément important de la vie sociale et culturelle des Autochtones et d'autres résidents du Canada atlantique, du Québec et du Grand Nord.

## **CONSULTATIONS**

Dans la région de Terre-Neuve, le MPO a l'habitude de consulter l'industrie avant le début de la saison de chasse au phoque. Cette année, comme les mesures de gestion n'ont pas changé pour la saison 2001, aucune consultation n'a eu lieu.

Dans la région Laurentienne, au Québec, le Conseil québécois de l'industrie du loup-marin, organisme cadre qui représente les chasseurs autochtones et commerciaux ainsi que les transformateurs de diverses régions du Québec, a été remplacé par la Table filière phoque, un conseil consultatif provincial. Ce nouvel organisme accueille également parmi ses membres le secteur de la transformation. Des consultations informelles avec la Table filière phoque ont eu lieu au début de 2001.

Des consultations ont eu lieu avec le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse et l'Association des pêcheurs du nord de Smokey concernant la poursuite de la pêche commerciale des phoques gris dans les régions à l'est de l'île-du-Cap-Breton. Il s'agit de la seule chasse au phoque commerciale pratiquée en Nouvelle-Écosse.

Cette année, le Ministère n'a pas cherché à obtenir l'opinion des parties intéressées pour préparer le plan de gestion car le Ministre a décidé de prolonger jusqu'en 2001 les mesures de gestion adoptées en 2000. Comme on l'a déjà mentionné, le Ministre a pris cette décision après avoir tenu compte de la chasse au phoque de l'an dernier (92 000 individus capturés sur un TAC de 275 000) ainsi que de la bonne santé et de l'abondance de la population de phoque. Le Ministre a annoncé que ces mesures demeureraient en place jusqu'à ce qu'il prenne connaissance des recommandations du Groupe d'étude de personnalités éminentes sur la gestion du phoque, créé l'an dernier.

#### **MODE DE GESTION**

Depuis 1987, la chasse au phoque a été gérée selon le principe d'une durabilité à long terme, de manière à renouveler une industrie durement touchée par des obstacles commerciaux ainsi que par les activités de défense des droits des animaux. Le rendement de remplacement a servi de jalon de la durabilité. Comme il a déjà été mentionné, le rendement de remplacement est le nombre maximal d'individus qui peuvent être capturés dans une année donnée pour assurer le maintien de la population au cours de l'année suivante.

Le Rapport Malouf a grandement contribué à façonner la méthode de gestion actuelle. Par exemple, la chasse commerciale du blanchon (phoque du Groenland) et du jeune à dos bleu (phoque à capuchon), de même que l'utilisation de gros bateaux de plus de 65 pieds de longueur, sont interdites. La chasse commerciale se déroule maintenant en grande partie à partir de bateaux côtiers qui sont la propriété d'habitants de collectivités côtières et qui sont exploités par eux.

Comme le phoque constitue une ressource abondante chassée de façon durable bien en deçà du TAC, le MPO a concentré ses efforts sur l'amélioration et la mise en application des pratiques de chasse et des exigences liées à la réglementation et à la délivrance

de permis. Les chasseurs sont ainsi mieux en mesure de tuer le phoque de façon rapide et sans cruauté, et de manutentionner les phoques tués de façon appropriée.

Le Rapport Malouf recommandait également de prendre des mesures pour venir en aide à l'industrie, durement touchée par l'effondrement des marchés du phoque en 1983. Le MPO et d'autres organismes fédéraux et provinciaux ont financé les associations de chasseurs de phoque et les projets de développement des marchés et des produits. Depuis 1986, le MPO a consacré plus de trois millions de dollars à ces initiatives, par le truchement du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique et au moyen de subventions et contributions. Le programme d'aide du MPO a pris fin en 1999, avec un financement de 250 000 \$ destiné à l'industrie de la chasse au phoque. Il n'y a eu aucun programme d'aide financière du MPO destiné à cette industrie en 2000 et aucun n'est prévu pour 2001.

### **IV. ÉTAT DES STOCKS**

#### **PERSPECTIVES POUR 2001**

##### **Phoque du Groenland**

En avril 2000, le Comité national d'examen par les pairs sur les mammifères marins s'est réuni à Ottawa pour examiner les données les plus récentes sur l'état des stocks de phoque du Groenland de l'Atlantique nord-ouest.

Des scientifiques de quatre instituts de recherche internationaux et d'un organisme environnemental non gouvernemental, deux représentants du secteur de la chasse au phoque ainsi que plusieurs scientifiques du MPO des quatre coins du pays ont également pris part à la réunion.

Au cours des dernières années, le Canada a adopté comme stratégie d'établir TAC en fonction d'une estimation du rendement de remplacement.

Le Comité a reconnu que la population de phoque du Groenland était stable depuis 1996, avec 5,2 millions d'individus, soit le niveau le plus élevé depuis que l'on dispose de ces estimations (1960).

### **Phoque à capuchon**

Les phoques à capuchon sont beaucoup moins nombreux que les phoques du Groenland. En 1990, on a estimé entre 400 000 et 450 000 le nombre de phoques à capuchon. Le TAC des phoques à capuchon (10 000 phoques) est beaucoup moins élevé que le rendement de remplacement, qui, selon les estimations, s'établit entre 24 000 et 34 000 individus, selon la composition par âge des captures.

Des études génétiques visant à suivre les populations de phoques à capuchon fréquentant les eaux de l'Atlantique canadien sont en cours, et l'on munit ces individus d'une étiquette repérable par satellite. En outre, on discute actuellement avec des scientifiques du Groenland de la possibilité de mener un programme d'étiquetage plus vaste visant à mieux définir les déplacements et les limites du stock.

### **Phoque gris**

En 1993, on a estimé à 144 000 le nombre de phoques gris (82 000 dans la roquerie de l'île de Sable et 62 000 dans le golfe du Saint-Laurent). Depuis les années 60, la population de phoques gris à l'île de Sable augmente à un rythme de 13 p. 100 par année. On a observé en 1997 une baisse de la production de nouveau-nés dans le Golfe. Un autre relevé mené en 1999 a confirmé que la production de phoques gris nouveau-nés n'augmentait plus et aurait peut-être même baissé depuis 1990. Un nouveau relevé des nouveau-nés est prévu pour 2002. De nouvelles estimations de la population et du rendement de remplacement seront présentées une fois que l'on aura en main les résultats du relevé.

### **Phoque annelé**

Une étude du phoque annelé de l'Arctique a confirmé l'existence de plusieurs groupes distincts. D'après des données sur la croissance et l'existence de barrières géographiques, on peut établir clairement les limites des populations – par exemple, baie d'Hudson, île de Baffin/détroit de Davis, archipel Arctique. On connaît mal la structure de la population de phoques annelés du Labrador.

Par suite d'un appauvrissement soupçonné de la population, on exécute actuellement un programme d'échantillonnage du phoque annelé dans la baie d'Hudson de concert avec le Conseil de gestion des

ressources fauniques du Nunavut. Comme le phoque annelé est une proie vitale de l'ours polaire dans le Nord canadien, toute proposition de chasse commerciale de ce phoque devra tenir compte de l'impact potentiel sur les ours polaires. On dispose de peu d'estimations détaillées de l'abondance du phoque annelé au Canada. À l'heure actuelle, la chasse au phoque annelé se fait à des fins de subsistance uniquement.

### **Autres phoques**

Il n'y a aucune estimation fiable du nombre de phoques communs et de phoques barbus.

## **ENVIRONNEMENT ET HABITAT**

Le MPO est tenu de gérer l'exploitation durable des ressources halieutiques, en accordant la priorité à la conservation. L'envergure et la nature des effets sur l'environnement sont pris en compte lors de l'élaboration de plans de gestion. Ainsi, on analyse les diverses possibilités de gestion après avoir examiné attentivement toutes les données dont on dispose, entre autres les connaissances traditionnelles, les connaissances locales et l'expérience de l'industrie, ainsi que les meilleures données scientifiques que possèdent le MPO et des organismes externes responsables des sciences halieutiques. Le plan de 2001 a été formulé en tenant compte de toute préoccupation par rapport à l'environnement ou à l'habitat.

## **INTERACTION DES ESPÈCES**

Les études sur la consommation de poisson par les phoques dans le Canada atlantique se sont concentrées sur les deux espèces les plus abondantes, soit le phoque du Groenland et le phoque gris. On a également étudié la prédation du phoque commun et du phoque à capuchon. Les phoques du Groenland étaient les plus gros consommateurs de poisson, suivis des phoques à capuchon et des phoques gris.

Selon des estimations détaillées, en 1996, les phoques du Groenland consommaient environ trois millions de tonnes de poisson dans le Canada atlantique, tandis que les phoques gris en consommaient environ 314 000 tonnes. Les deux espèces se nourrissaient principalement de poissons, en grande partie de petits poissons fourrages, mais également de certains

invertébrés. Les espèces commerciales ne représentaient qu'une petite partie de leur diète.

Les trois principales espèces consommées par le phoque du Groenland sont le capelan (un million de tonnes), le lançon (350 000 tonnes) et la morue polaire (177 000 tonnes).

Selon les estimations les plus récentes établies en 1999, les phoques du Groenland consomment quelque 75 000 tonnes de morue dans le Canada atlantique. La consommation estimative de morue par les phoques du Groenland dans les eaux au large de Terre-Neuve est inférieure aux estimations antérieures, principalement car on dispose d'information plus précise sur l'alimentation et les déplacements saisonniers de ces phoques. On ne devrait disposer de nouvelles estimation en 2001.

En ce qui concerne le phoque gris, sa principale espèce-proie était le lançon (133 000 tonnes). Les phoques gris ont également consommé environ 55 000 tonnes de morue.

## RECHERCHE

Le MPO mène depuis de nombreuses années un programme de recherche dynamique sur le phoque, lequel vise à améliorer les connaissances sur les fluctuations des populations et les facteurs qui les influencent, ainsi que le rôle des phoques dans les écosystèmes marins. Depuis le début des années 80, environ 11 millions de dollars ont été investis dans la recherche sur le phoque. Ces fonds étaient en grande partie destinés à des études sur l'abondance et la dynamique de la population ainsi que sur la prédation des phoques gris et des phoques du Groenland à l'égard des poissons.

Au début de 1999, les scientifiques du MPO ont effectué un relevé aérien des phoques du Groenland nouveau-nés dans le Canada atlantique. Le relevé se divisait en trois volets. Le premier volet se composait de vols de reconnaissance de grande envergure visant à localiser tous les troupeaux de femelles gravides. Des balises ont été installées sur les glaces pour indiquer l'emplacement de troupeaux, permettant ainsi de suivre leurs déplacements à l'aide d'un hélicoptère et du système à satellites *ARGOS* lorsque les glaces dérivent.

Le deuxième volet a été exécuté au moment le plus fort de la mise bas. On a alors effectué des relevés

aériens photographiques et d'observation de grande envergure pour obtenir un dénombrement le plus précis possible de la population de nouveau-nés. Les photographies aériennes de haute qualité, en noir et blanc, ont permis d'identifier les nouveau-nés et de déterminer le type de glace recherchée par les phoques ainsi que la distribution de ces derniers.

Des observations au sol ont complété le relevé. Des scientifiques déposés sur la glace par hélicoptère ont estimé le pourcentage de femelles qui ont mis bas le jour du relevé et le pourcentage de nouveau-nés qui, cachés sous les crêtes de glace, n'ont pu être dénombrés dans les photographies aériennes. L'équipe a également évalué la durée de la période de mise bas et contrôlé la croissance des nouveau-nés dans des aires expérimentales désignées en les visitant régulièrement pour étiqueter les nouveau-nés.

Le relevé incluait aussi le contrôle de la santé, de la croissance et de la condition des phoques, ainsi que la détermination de la structure du stock, du régime alimentaire et de la charge en parasites. D'autres projets visaient à étudier le transfert de contaminants de la mère au nouveau-né, les effets des contaminants sur la fonction du système immunitaire, les déplacements saisonniers, la fréquence des plongées et la mesure de la fréquence cardiaque comme indicateur de l'énergie dépensée. Les scientifiques ont aussi observé la chasse afin de recueillir des données sur la composition des captures selon l'âge, ainsi que le nombre de phoques abattus mais perdus en mer. Dans toute pêche, il se peut que des animaux soient tués mais non récupérés et ne soient donc pas inclus dans les débarquements déclarés. On parle alors d'animaux « abattus et perdus ». Ces projets sont exécutés en collaboration avec l'Université de Waterloo, l'Université Laval, l'Université Memorial de Terre-Neuve, l'Institut norvégien des pêches et de l'aquaculture, l'Institut des ressources naturelles du Groenland et la société Aquaplann de Tromsø, en Norvège.

En 2000, l'analyse en laboratoire a été effectuée afin d'interpréter les photos aériennes prises pendant le relevé de 1999. Les données ont été incluses dans le tronc de connaissances sur la dynamique de la population de phoques du Groenland, puis examinées lors de la réunion du Comité national d'examen par les pairs sur les mammifères marins qui s'est tenue en avril 2000.

Le Secteur des sciences du MPO a mené des études visant à estimer le nombre de phoques abattus mais perdus en mer. Les résultats préliminaires ont été présentés au Comité national en avril 2000. Le pourcentage de phoques perdus en mer semble négligeable dans le cas des jeunes phoques abattus à l'aide d'un gourdin et relativement faible dans le cas des brasseurs abattus sur la glace. Cependant, un pourcentage élevé de phoques adultes abattus dans l'eau peuvent être perdus en mer. À la lumière des résultats qui lui ont été présentés, le Comité national était d'avis qu'il était plus judicieux d'établir des estimations prudentes à partir d'un taux modéré d'animaux abattus et perdus. On doit noter que la plus grande partie des captures canadiennes se compose de jeunes phoques abattus sur la glace et que le taux de perte en mer de ces animaux est donc très faible.

En 2000, le Comité national a examiné les déplacements des populations de phoque du Groenland dans l'Atlantique nord-ouest. À la lumière des estimations des prises au Groenland et au Canada, du nombre de phoques abattus et perdus et du nombre de phoques capturés comme prises accessoires dans le cadre de la pêche terre-neuvienne de la lompe, on a évalué le rendement de remplacement en 2000 pour le phoque du Groenland à 500 000, ce qui est proche du niveau actuel de capture.

## **V. OBJECTIFS DE GESTION**

### **CONSERVATION, DURABILITÉ ET MÉTHODES DE CHASSE**

Le MPO s'engage à assurer la préservation et la durabilité de la ressource que représentent les phoques, lesquels constituent une ressource naturelle précieuse qui peut être exploitée avec prudence en vue de procurer aux collectivités côtières des avantages économiques. Le Canada gère les phoques afin d'assurer leur utilisation durable à long terme. La capture est axée sur la conservation – il ne s'agit pas d'un massacre. L'un des objectifs vise l'utilisation maximale de toutes les parties de l'animal.

La décision de maintenir en 2001 les mesures de gestion adoptées en 2000 tient compte de l'information scientifique récente et de la capture de l'an dernier, qui ne s'élevait qu'à 33 p. 100 (92 000 individus) du TAC.

Les mesures de gestion en vigueur demeureront en place jusqu'à ce que le Groupe d'étude de personnalités éminentes sur la gestion du phoque, créé l'an dernier, fasse part de ses recommandations. Le Groupe étudie l'état actuel des connaissances scientifiques et donnera des avis sur les stratégies à long terme en matière de gestion du phoque du Groenland dans le Canada atlantique pour la chasse au phoque de 2002.

### **UTILISATION DURABLE À LONG TERME**

Le Plan de gestion de 2001 définit un cadre de gestion à l'appui de la chasse durable à long terme du phoque à des fins commerciales et de subsistance sur la côte de l'Atlantique. Cette chasse offre aux chasseurs, aux Autochtones et aux habitants des régions nordiques du Canada atlantique la possibilité de capturer de jeunes phoques autonomes et des phoques adultes pour obtenir un revenu et nourrir leur famille et leur collectivité.

### **CHASSE COMMERCIALE DÉTERMINÉE PAR LE MARCHÉ ET RESPECTUEUSE DE PARAMÈTRES DE CONSERVATION**

La chasse commerciale du phoque suit la demande sur les marchés et est assujettie à des paramètres de conservation qui assurent la durabilité des stocks.

### **UTILISATION COMPLÈTE DE CHAQUE ANIMAL TUÉ**

Le gouvernement fédéral continuera de préconiser l'utilisation la plus complète possible de chaque phoque capturé. L'objectif d'utilisation complète fait également l'objet de l'examen réglementaire (voir la section intitulée « Examen réglementaire » à la partie VI).

### **MÉTHODES DE CHASSE SANS CRUAUTÉ**

L'article 8 du *Règlement sur les mammifères marins* stipule qu'on ne peut tuer les mammifères marins que d'une façon qui entraîne une mort rapide. En vertu du *Règlement*, on ne peut tuer le phoque qu'à l'aide d'une carabine de gros calibre, d'un fusil de chasse tirant des balles, d'un gourdin ou d'un *hakapik*. D'autres exigences se rattachant à la taille, au poids, à la vitesse initiale des projectiles et au calibre des

armes sont définies au paragraphe 28(1) du *Règlement*.

Outre les exigences réglementaires, la politique de délivrance de permis oblige les chasseurs de phoque à des fins commerciales à travailler pendant deux ans sous la gouverne de chasseurs de phoque expérimentés avant d'obtenir un permis de chasse professionnelle. De plus, on incite les chasseurs de phoque à suivre un cours de formation sur les techniques de chasse appropriées de même que sur la préparation et la manutention du produit. Les chasseurs de phoque à des fins personnelles doivent détenir un certificat de compétence de chasseur ou un permis de chasse pour gros gibier, et participer à des séances de formation obligatoires avant de pouvoir obtenir un permis.

À la lumière des recommandations de l'Association canadienne des vétérinaires (ACV), on a proposé de modifier le règlement afin d'améliorer les méthodes de chasse. Ces exigences réglementaires sont examinées dans le cadre de l'examen réglementaire (voir la section intitulée « Examen réglementaire » à la partie VI). Le MPO espère que ces modifications seront en vigueur pour la saison 2002.

Les vétérinaires spécialistes de l'ACV ont formulé ces recommandations après avoir observé la chasse en 1998 et en 1999. L'ACV avait aussi observé les activités de chasse il y a quelques années. Ceci permet d'assurer que ces dernières sont menées d'une façon aussi peu violente que possible.

## QUESTIONS INTERNATIONALES

### Chasse au Groenland

Les prises de phoque du Groenland et de phoque à capuchon du Canada et du Groenland proviennent du même troupeau. Les gouvernements canadien et groenlandais ont discuté des prises de leurs chasseurs respectifs et ont convenu de continuer à partager l'information recueillie, afin de vérifier les activités de pêche et de renforcer les mesures de conservation. Par exemple, des discussions sont en cours avec des scientifiques du Groenland concernant un éventuel programme conjoint visant à munir les phoques d'une étiquette repérable par satellite afin de mieux définir leurs déplacements et les limites des stocks (voir aussi la section intitulée « Débarquements » à la partie II).

### Commerce et obstacles commerciaux

Les marchés d'Asie sont la clé d'un élargissement du marché du phoque, mais la crise monétaire asiatique a causé quelques difficultés de mise en marché au cours des deux dernières années. Ces problèmes pourraient bien se poursuivre en 2001.

L'industrie de la chasse au phoque et les groupes autochtones souhaiteraient que les États-Unis lèvent l'interdiction de l'importation de produits du phoque prévue par la *Marine Mammal Protection Act*. Cette interdiction est en vigueur depuis 1972 et la loi fait actuellement l'objet d'un examen. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international s'occupe de cette question et élabore actuellement un plan visant à ouvrir le marché américain aux produits du phoque.

### Campagnes et information publique

Certains groupes de défense des droits des animaux cherchent à recueillir des fonds en présentant des images saisissantes de la chasse au phoque par le biais des médias et des services postaux. Ils ont également beaucoup recours à des sites Web pour offrir leur point de vue sur le sujet.

L'industrie de la chasse au phoque doit faire connaître sa position et défendre ses intérêts. Plusieurs groupes de l'industrie, dont l'Association canadienne des chasseurs de phoque, ont joué un rôle primordial en donnant un point de vue différent sur la chasse au phoque à l'intention des médias et d'autres intéressés. L'Association a également un site Web ([www.sealers.nf.ca](http://www.sealers.nf.ca)) qui présente le point de vue de l'industrie sur la chasse au phoque.

Le gouvernement fédéral continue de donner des renseignements concrets et à jour sur la chasse au phoque aux missions diplomatiques, de même qu'aux médias, aux entreprises, aux représentants gouvernementaux et à la population à l'étranger et au Canada. On peut trouver ce type de renseignements dans les communiqués, les fiches d'information et les documents d'information ou en consultant le site Web du MPO ([www.dfo-mpo.gc.ca](http://www.dfo-mpo.gc.ca)). En 2000, le Ministère a lancé dans son site Web une nouvelle section consacrée uniquement aux phoques afin d'assurer que l'information sur la chasse est récente et facilement accessible.

En outre, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international continuera à sensibiliser le monde à l'égard de la chasse au phoque.

### **Attitudes des Canadiens envers la chasse au phoque**

En 2000, le MPO a entrepris une enquête nationale afin d'étudier les attitudes du public à l'égard de la chasse au phoque. Cette enquête a été menée par le Groupe de recherches Environics.

L'objectif de l'enquête était de fournir au Ministère et au Groupe d'étude de personnalités éminentes sur la gestion du phoque des données à jour sur l'opinion publique concernant un large éventail de questions ayant trait à la chasse au phoque.

Selon les résultats de l'enquête, après qu'on leur a présenté les arguments en faveur de la chasse et ceux contre celle-ci, 53 p. 100 des Canadiens étaient favorables à la chasse. Ils seraient plus nombreux encore à l'être s'ils étaient certains que la chasse est menée sans cruauté et de façon durable et qu'elle est bien réglementée. Il s'agit d'une hausse de 8 p. 100 depuis la dernière enquête en 1992.

Il est possible de consulter le rapport intégral dans le site Web du Ministère consacré aux phoques à l'adresse [www.dfo-mpo.gc.ca/seal-phaque](http://www.dfo-mpo.gc.ca/seal-phaque)

## **QUESTIONS NATIONALES**

### **Allocations équitables**

Le MPO s'assure qu'on alloue aux chasseurs de phoque un minimum du TAC du phoque du Groenland, vu leur dépendance traditionnelle à l'égard de la chasse au phoque et l'importance de cette industrie pour les habitants des collectivités côtières adjacentes aux grandes zones de chasse. Au cours de la dernière décennie, la chasse basée à terre effectuée par ces chasseurs à partir de petits bateaux a été la pierre angulaire de l'industrie.

Le MPO continuera d'offrir les mêmes possibilités de chasse au phoque aux Autochtones, aux habitants du Grand Nord et aux habitants des collectivités adjacentes aux zones traditionnelles de chasse au phoque. De plus, le Ministère appuiera les efforts de chasse commerciale du phoque déployés par les Autochtones. Comme en 2000, les habitants du

Labrador bénéficieront d'une allocation relativement importante pour permettre aux Autochtones de participer plus activement à la chasse au phoque à des fins commerciales. Une allocation modeste – 2 000 phoques du Groenland – est prévue pour l'Arctique canadien, car la chasse de cette espèce est restreinte depuis quelques années. De plus, le MPO n'oublie pas les débouchés que pourrait offrir le phoque du Groenland dans l'Arctique canadien, et compte ainsi discuter des allocations et des réallocations à mesure que ces possibilités se présenteront. Avant l'effondrement du marché au début des années 80, le nombre de prises dans l'Arctique canadien aurait atteint jusqu'à 5 000 phoques du Groenland.

À nouveau en 2001, un comité de l'industrie sera créé afin de réallouer les captures aux diverses régions et secteurs de la flottille une fois que le TAC global aura été fixé.

### **Bonnes méthodes de chasse**

La politique de délivrance de permis prévoit une certaine forme d'apprentissage avant qu'un chasseur commercial de phoques puisse obtenir un permis de chasse professionnelle, et ce, pour assurer que les phoques sont tués de façon rapide et sans cruauté et qu'ils sont manutentionnés et transformés de manière à donner des produits de grande qualité. De plus, les permis de chasse au phoque à des fins personnelles ne sont délivrés qu'aux personnes qui détenaient un permis, un certificat de compétence de chasseur en règle ou un permis de chasse pour gros gibier l'année précédente et qui ont participé à une séance de formation obligatoire.

Le MPO collabore étroitement avec l'industrie de la chasse au phoque en vue d'élaborer et de donner des séances d'information sur les méthodes de chasse, de manutention et de transformation permettant d'offrir des produits canadiens du phoque répondant à des normes élevées. À cette fin, le Ministère a appuyé la mise sur pied de conseils de l'industrie à Terre-Neuve et au Labrador ainsi qu'au Québec.

## VI. QUESTIONS DE GESTION COURANTES

### EXAMEN RÉGLEMENTAIRE

Le règlement en vigueur a été adopté en 1993 afin de refléter la politique sur la chasse au phoque annoncée par l'honorable Tom Siddon le 30 décembre 1987, laquelle reposait sur le Rapport Malouf.

Les intervenants demandaient que des modifications soient apportées au *Règlement sur les mammifères marins* afin de l'adapter aux conditions actuelles de la chasse au phoque. Depuis 1998, le Ministère a consulté plus de 80 groupes, pour terminer par une tribune d'examen réglementaire de la chasse au phoque dans l'Atlantique, à St. John's en mai 1999. Le but de cette tribune était de fournir aux participants la possibilité de faire part de leur opinion et de leurs commentaires sur les 14 modifications au règlement précises établies à la lumière de consultations antérieures et de présentations de parties intéressées. Une cinquantaine de groupes ont pris part à la tribune et fait part de commentaires écrits. Le MPO espère que ces modifications réglementaires seront en vigueur pour la saison de chasse au phoque de 2002.

Même si les groupes autochtones ont toujours été consultés, il convient de noter que le Règlement ne s'applique pas aux chasses gérées en vertu des accords sur les revendications territoriales.

Les modifications proposées ne touchent pas la conduite de la chasse au phoque de 2001.

Les modifications améliorent l'efficacité et la pertinence du Règlement puisqu'elles s'appliquent à la chasse au phoque et assurent l'uniformité avec la politique en la matière. Au nombre des importantes améliorations mentionnons les suivantes :

- établissement de permis distincts pour la chasse au phoque à des fins commerciales et personnelles;
- établissement de permis et de conditions préalables de délivrance d'un permis autorisant l'abattage des phoques nuisibles;
- modifications aux méthodes de chasse visant à permettre de mieux déterminer que le phoque est mort avant de le saigner et de le dépouiller;
- obligation de débarquer la peau ou la carcasse des phoques abattus à des fins commerciales ou personnelles;
- élargissement de l'application des restrictions en matière d'engins à la chasse commerciale du phoque à l'échelle du Canada atlantique.

Ces modifications font actuellement l'objet du processus de réglementation et seront publiées préalablement dans la partie I de la *Gazette du Canada*. Pour l'instant, les modifications proposées ne comportent pas de changements controversés ayant trait aux blanchons et aux jeunes à dos bleu dont est saisie actuellement la Cour suprême du Canada (*R. c. Ward*).

### FORMATION D'UN COMITÉ DE PERSONNALITÉS ÉMINENTES CHARGÉ DE CONSEILLER LE MINISTRE

En réponse au 13<sup>e</sup> *Rapport du Comité permanent des Pêches et des Océans*, le ministre Dhaliwal a créé un groupe de personnalités éminentes chargé d'évaluer l'état actuel des connaissances scientifiques et de formuler des avis sur une stratégie à long terme en matière de gestion des populations de phoque dans le Canada atlantique (voir le Communiqué de presse et le mandat à l'annexe 6).

Le Groupe d'étude de personnalités éminentes sur la gestion du phoque devrait assurer un examen impartial et objectif des données scientifiques sur les populations de phoque et les relations prédateurs-proies et déterminer dans quelle mesure cette information peut contribuer à l'élaboration de stratégies de gestion.

Entre juin 2000 et le début de 2001, le Groupe a consulté plusieurs scientifiques et gestionnaires et divers intervenants. Il remettra un rapport final renfermant des recommandations à temps au MPO pour établir un plan pluriannuel de gestion pour 2002-2006.

## **UTILISATION DE GROS BATEAUX (DE PLUS DE 65 PIEDS DE LONGUEUR)**

On a manifesté un certain intérêt envers l'utilisation possible de gros bateaux comme plates-formes facilitant la chasse actuelle à partir de petits bateaux. Bien que la politique actuelle du gouvernement interdise la chasse au phoque directement à partir d'un gros bateau, aucune politique n'empêche l'utilisation d'un gros bateau pour recueillir, transporter et transformer les phoques capturés à partir de petits bateaux et comme endroit pouvant servir d'abri en cas d'intempéries. On appelle généralement ces bateaux des bateaux-collecteurs.

On doit souligner que les bateaux-collecteurs ne doivent jamais être utilisés pour chasser le phoque. La chasse au phoque s'entend de toute activité qui a lieu dans les zones de chasse, notamment :

- la recherche, l'abattage et le dépouillement de phoques;
- la manutention et le transport des peaux et des carcasses du lieu de l'abattage jusqu'à la terre ferme ou au point de vente (bateau-collecteur);
- le transport des chasseurs de la terre ferme aux zones de chasses, puis dans le sens inverse.

Les activités de l'équipage d'un bateau-collecteur se limitent au transfert des phoques tués du lieu de l'abattage au bateau. Certaines activités peuvent cependant se dérouler à bord du bateau-collecteur, notamment la transformation primaire des produits, comme le nettoyage et la préparation de la chair.

En 1999, on a utilisé un bateau-collecteur pour ramasser environ 25 000 phoques du Groenland capturés par les chasseurs dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Aucun bateau-collecteur n'a été employé en 2000 et aucun ne devrait être utilisé en 2001.

## **VII. MESURES DE GESTION EN 2001**

### **TOTAL AUTORISÉ DES CAPTURES (TAC)**

#### **Phoque du Groenland**

Le TAC de phoques du Groenland sera maintenu à 275 000 individus en 2001.

#### **Phoque à capuchon**

Le TAC de phoques à capuchon restera à 10 000 individus en 2001.

#### **Phoque gris**

Comme en 2000, les chasseurs de phoque qui pratiquent la chasse traditionnelle au large des Îles de la Madeleine et dans le cadre de campagnes de chasse de petite envergure dans des zones autres que l'île de Sable pourront capturer quelques centaines de phoques gris.

#### **Phoque annelé**

La chasse de subsistance du phoque annelé sera autorisée au Labrador entre le 25 avril et le 30 novembre.

#### **Autres phoques**

Le nombre de phoques communs et de phoques barbus capturés aux fins de subsistance est peu élevé et aucune saison ne doit être fixée.

#### **Prises aux fins de subsistance**

La chasse aux fins de subsistance d'un petit nombre de phoques du Groenland, de phoques à capuchon, de phoques gris, de phoques annelés, de phoques barbus et de phoques communs se poursuivra. Ce plan ne concerne que les chasses aux fins de subsistance effectuées au Canada atlantique, bien qu'il établisse une allocation pour les phoques du Groenland dans l'Arctique canadien.

## ZONES ET CALENDRIER DE CHASSE

Les habitants du Labrador (au nord du 53° degré de latitude nord) et de l'Arctique (zones de chasse au phoque 1 à 4 – voir la carte à l'annexe 7) peuvent chasser à des fins de subsistance n'importe quelle espèce de phoque en tout temps de l'année, sauf les phoques annelés comme il est mentionné ci-après. De plus, les Autochtones peuvent chasser le phoque pendant toute l'année à des fins de subsistance ainsi qu'à des fins sociales et rituelles.

### Phoque du Groenland

La chasse commerciale au phoque du Groenland continuera dans la région du Front (zones de chasse au phoque 5 à 8) et dans le Golfe (zones de chasse au phoque 9 à 16 et 20, 22, 26 et 27). La saison s'étendra du 15 novembre au 15 mai. Les directeurs généraux régionaux peuvent modifier les saisons (les dates de fermeture) en annonçant des ordonnances modificatives. Comme en 2000, les prises de blanchons seront interdites en vertu d'une condition de permis.

La chasse à des fins personnelles se déroulera au large de Terre-Neuve, au Labrador (au sud du 53° degré de latitude nord) et au large de la Côte-Nord du Québec, de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine. Les saisons seront identiques aux saisons de chasse commerciale et seront définies par la période de validité des permis jusqu'à ce qu'elles puissent être incluses dans la réglementation. Il est interdit aux détenteurs d'un permis de chasse à des fins personnelles de capturer des blanchons.

### Phoque à capuchon

La saison de chasse commerciale continuera d'être du 15 novembre au 15 mai dans les zones de chasse au phoque 4 à 7 et 12. Les directeurs généraux régionaux peuvent modifier les saisons (les dates de fermeture) en annonçant des ordonnances modificatives. Les zones de chasse au phoque 8 à 11 et 13 à 33, où la chasse était interdite, demeureront fermées. Comme en 2000, les prises de jeunes à dos bleu seront interdites en vertu d'une condition de permis.

Certains permis de chasse à des fins personnelles peuvent autoriser la capture de phoques à capuchon dans les zones de chasse où la chasse commerciale est ouverte. Comme il a été mentionné précédemment, la

saison de chasse à des fins personnelles sera définie par la période de validité des permis jusqu'à ce que les saisons soient incluses dans la réglementation. Comme en 2000, il est interdit aux détenteurs de permis de chasse à des fins personnelles de chasser des jeunes à dos bleu.

### Phoque gris

Comme en 2000, les conditions de permis régiront le calendrier de la chasse au phoque gris. La chasse commerciale de petite envergure pratiquée à proximité des Îles de la Madeleine se déroulera probablement en janvier et en février tandis que d'autres chasses au phoque gris seront approuvées de manière ponctuelle. Il n'y a pas de chasse au phoque gris à des fins personnelles.

### Phoque annelé et autres phoques

La saison de chasse au phoque annelé à des fins de subsistance se poursuivra au Labrador du 25 avril au 30 novembre. Comme peu de phoques barbus et de phoques communs sont chassés à des fins de subsistance, aucune saison de chasse ne doit être établie.

## ALLOCATIONS

### Phoque du Groenland

L'ensemble du TAC de phoques du Groenland est subdivisé de la façon suivante : des allocations de chasse commerciale du phoque relatives aux diverses zones (voir l'annexe 4 et les cartes ci-jointes), une allocation de chasse à des fins personnelles pour l'ensemble des zones, et une allocation pour la chasse à des fins de subsistance dans les collectivités nordiques.

Les phoques capturés par des chasseurs détenant un permis dans une zone ou sous-zone seront soustraits de l'allocation prévue pour cette zone ou sous-zone, quelle que soit la zone de capture.

Les allocations commerciales s'élèvent à 271 000 phoques du Groenland. Dans certaines zones, les allocations sont subdivisées selon la longueur hors tout des bateaux utilisés. Des allocations de 2 000 phoques chacune sont prévues pour la chasse au phoque à des fins personnelles et la chasse au phoque à des fins de subsistance dans le

Nord. Il peut y avoir des sous-produits commerciaux de la chasse de subsistance dans le Nord, comme les peaux et les objets d'artisanat.

Les groupes d'intervenants concernés seront consultés pour toute allocation ou réallocation en saison parmi les secteurs ou zones. Des comités ont été formés à cette fin.

### Phoque à capuchon

Le TAC de 10 000 phoques à capuchon concerne la chasse dans la région du Front et n'est pas alloué entre les divers chasseurs, mais touche plutôt l'ensemble des chasseurs du phoque à des fins commerciales et à des fins de subsistance. Il n'y a pas de chasse du phoque à capuchon dans le Golfe.

### Phoque annelé et autres phoques

Il n'y a pas de TAC ou d'allocations pour les autres espèces de phoques. On a recours à des conditions de permis pour restreindre la chasse commerciale du phoque gris à un petit nombre. On aura aussi recours à des permis pour contrôler toute chasse commerciale du phoque annelé. Il n'y a aucune allocation pour les phoques annelés, les phoques communs et les phoques barbus capturés à des fins de subsistance.

### AUTRES ÉLÉMENTS DU PLAN DE GESTION

En plus des TAC, des saisons et des allocations susmentionnées, le Plan de gestion de 2001 comporte les éléments décrits ci-après. Le *Règlement sur les mammifères marins* et la Politique sur la délivrance de permis de chasse au phoque pour l'est du Canada servent à la gestion d'un grand nombre de ces éléments.

### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS

La chasse du blanchon (phoque du Groenland) et du jeune à dos bleu (phoque à capuchon) est interdite.

Il est interdit de chasser le phoque adulte dans les aires d'accouplement ou dans les aires de mise bas.

La chasse sera pratiquée par des chasseurs côtiers munis ou non de petits bateaux (d'une longueur ne dépassant pas 65 pieds). Cependant, on peut envisager la possibilité d'utiliser des bateaux plus grands pour recueillir, transporter et transformer les

phoques capturés à partir de petits bateaux. De plus, les chasseurs de phoque peuvent utiliser les bateaux plus grands comme abris en cas d'intempéries.

Le MPO continuera de mettre en application les exigences réglementaires régissant les armes à feu, les munitions, les gourdins et les *hakapiks* utilisés pour chasser le phoque, afin de s'assurer que les chasseurs utilisent de façon appropriée les outils adéquats pour tuer le phoque de façon rapide et sans cruauté.

### ÉLÉMENTS PARTICULIERS DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Les habitants du Labrador au nord du 53° degré de latitude nord qui chassent le phoque à des fins de subsistance dans les zones 1 à 4 ne sont pas tenus d'avoir un permis de chasse. De plus, un permis n'est pas obligatoire pour les Autochtones qui chassent à des fins de subsistance ou à des fins sociales ou rituelles et qui ne sont pas touchés par une entente relative à des revendications territoriales.

On ne peut délivrer des permis de chasse commerciale professionnelle du phoque qu'à des pêcheurs à plein temps ou authentiques enregistrés au MPO et qui :

- a) détenaient un permis de chasse professionnelle du phoque l'année précédente; ou
- b) ont participé à la chasse au phoque pendant les deux années précédentes en qualité de titulaires d'un permis d'aide-chasseur de phoque.

Un permis d'aide-chasseur de phoque ne peut être délivré qu'à un pêcheur enregistré en possession d'une attestation écrite d'un chasseur professionnel de phoque suivant laquelle l'aide-chasseur ne capturera le phoque que sous la supervision du chasseur professionnel pendant la saison de chasse au phoque.

Les permis de chasse au phoque à des fins personnelles permettent de capturer jusqu'à six phoques par année pour la consommation personnelle. Ces permis ne peuvent être délivrés qu'aux habitants qui :

- vivent dans des localités adjacentes aux zones de chasse dans l'ensemble de la province de Terre-Neuve, au Labrador dans les secteurs situés au sud du 53<sup>e</sup> degré de latitude nord, sur la Côte-Nord du Québec, en Gaspésie et dans les Îles de la Madeleine; et
- détenaient l'année précédente un permis de chasse au phoque à des fins personnelles; ou
- détiennent un permis de chasse pour le gros gibier ou un certificat de compétence de chasseur en règle délivré par la province concernée attestant de leur compétence dans la manutention des armes à feu\* et ont assisté à une séance obligatoire d'information sur la réglementation, la sécurité et la manutention appropriée des phoques capturés.

En 2001, des permis spéciaux de chasse pourront être délivrés relativement à des projets de petite envergure en vue de la chasse au phoque.

Pour assurer la sécurité du public et la conduite ordonnée de la chasse, l'utilisation d'armes à feu à proximité de collectivités ou de zones de pêche peut être régie par une condition de permis. À Terre-Neuve, les conditions des permis délivrés en 2000 stipulent notamment qu'il est interdit de pêcher le phoque autrement qu'avec une carabine utilisée avec des balles non blindées qui ont une vitesse initiale d'au moins 1 800 pieds à la seconde de façon à produire une énergie initiale d'au moins 1 100 pieds-livre.

## VIII. QUESTIONS ET STRATÉGIES DE CONSERVATION ET DE PROTECTION POUR 2001

Les stratégies de conservation et de protection du MPO porteront principalement sur le contrôle des

\* Les demandeurs de permis spéciaux des Îles de la Madeleine ne sont pas tenus de respecter les exigences en matière de manutention d'armes à feu s'ils utilisent un gourdin suivant les méthodes traditionnelles de chasse pratiquées dans cette zone.

captures, les méthodes de chasse sans cruauté et l'interdiction de la pêche du blanchon et du jeune à dos bleu.

### ORGANISATION

Les employés du MPO mentionnés ci-après seront chargés d'assurer la coordination opérationnelle de la chasse au phoque :

Région du Golfe	Région du Front
Roger Simon Îles de la Madeleine Tél. : (418) 986-2095	Maurice O'Brian Terre-Neuve Tél. : (709) 772-4836 ou (709) 292-5168
Région des Maritimes	
Gary Weber Halifax, Nouvelle-Écosse Tél. : (902) 426-9609	Stewart Manderson Moncton (Nouveau-Brunswick) Tél. : (506) 851-7800

### MANDAT

Le mandat des personnes susmentionnées consiste à coordonner les activités d'application des règlements dans les diverses zones du Canada atlantique.

### OBJECTIFS

Le MPO doit voir à la mise en application efficace des mesures législatives, des politiques et des directives reliées aux éléments suivants :

- les quotas;
- la délivrance de permis;
- la chasse de blanchons et de jeunes à dos bleu;
- les méthodes de chasse (chasse sans cruauté et instruments);
- les permis d'observation;
- les communications.

## **QUOTAS ET CONTRÔLE DES QUOTAS**

Les chasseurs de phoque devront remplir tous les jours des registres de bord et signaler quotidiennement par radio le nombre de phoques capturés par les navires de plus de 35 pieds. Les agents des pêches compileront des rapports hebdomadaires sur les quotas selon les espèces, la zone et la catégorie de bateaux en s'inspirant de ces rapports et des estimations des captures. Pour les bateaux de moins de 35 pieds et les chasseurs à pied, les agents des pêches fourniront des estimations à partir des rapports des collectivités, de statistiques fournies par les usines, de rapports hebdomadaires ou de contrôles des débarquements à quai. À Terre-Neuve, des rapports hebdomadaires seront compilés selon les espèces, la zone de capture et la catégorie de navire.

## **RÉGLEMENTATION ET APPLICATION**

En 2001, les objectifs en matière d'application des règlements seront de tenter d'arriver à une conformité globale à la réglementation de même que de garder en place un contrôle efficace des quotas. On accordera la priorité aux éléments suivants : assurer le respect de la réglementation sur les méthodes appropriées de chasse, faire des rapports exacts sur les débarquements et la conformité des quotas, surveiller les prises accessoires de phoques dans le cadre d'autres pêches et faire en sorte que le blanchon et le jeune à dos bleu ne soient pas chassés à des fins commerciales. Le MPO encouragera également l'utilisation la plus complète possible du phoque.

## **STRATÉGIE D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS**

Le programme d'application des règlements se fondera sur l'utilisation de plates-formes aériennes et de surface et sur le déploiement d'agents des pêches et d'observateurs.

## **SURVEILLANCE AÉRIENNE**

À compter de la mi-février, on effectuera des patrouilles par avion à voilures fixes pour déterminer l'emplacement des phoques et des bateaux phoquiers. Au besoin, on augmentera la fréquence des patrouilles pendant la saison de chasse. Il y aura des patrouilles par hélicoptère dans la région du Golfe et la région du Front. Un hélicoptère supplémentaire pourrait être affecté dans la région du Golfe.

## **SURVEILLANCE EN MER**

Pendant la pleine saison de la chasse, un patrouilleur transportant de quatre à six agents des pêches assurera une surveillance en mer dans la région de Terre-Neuve. Les agents des pêches procéderont à des arraisonnements pour assurer la conformité au *Règlement sur les mammifères marins*, tout particulièrement en ce qui a trait aux méthodes de chasse. De plus, des agents des pêches peuvent être envoyés directement sur des bateaux phoquiers et être déplacés au hasard d'un bateau à un autre au sein de la flottille.

S'il faut transporter des agents des pêches dans les zones de Terre-Neuve et des Îles de la Madeleine, on pourra faire appel aux services d'un brise-glace de la Garde côtière canadienne.

**TABLEAU 2 : PRIORITÉS EN MATIÈRE D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS EN 2000**

Priorité	Règlement	Stratégie
Contrôler la chasse et faire respecter la réglementation	Article 8, paragraphes 28(2) et 29(1) du <i>Règlement sur les mammifères marins</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ surveillance aérienne</li> <li>◆ inspections sur place</li> <li>◆ présence des observateurs</li> </ul>
Faire des rapports exacts sur les débarquements et la conformité des quotas	Article 22 du <i>Règlement de pêche (Dispositions générales)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ inspections dans les ports</li> <li>◆ présence des observateurs</li> <li>◆ inspections sur place</li> </ul>
Surveiller les prises accessoires de phoques dans le cadre d'autres pêches	Article 5 du <i>Règlement sur les mammifères marins</i> et article 33 du <i>Règlement de pêche (Dispositions générales)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ inspections dans les ports</li> <li>◆ présence des observateurs</li> <li>◆ inspections sur place</li> </ul>
Faire en sorte que le blanchon ou le jeune à dos bleu ne soient pas chassés à des fins commerciales	Condition du permis	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ surveillance aérienne</li> <li>◆ inspections sur place</li> <li>◆ inspections dans les ports</li> <li>◆ présence des observateurs</li> </ul>

### **OBSERVATEURS**

À compter de la fin de février, des observateurs indépendants seront affectés au besoin à la surveillance de la chasse au phoque dans la région de Terre-Neuve.

### **AUTRES ACTIVITÉS DE PATROUILLE ET DE SURVEILLANCE**

Les agents des pêches procéderont à des patrouilles côtières, à des vérifications à quai et à un contrôle des quotas.

### **GENDARMERIE ROYALE DU CANADA ET AUTRES ORGANISMES**

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) sera disponible sur demande s'il survient des situations où son intervention est nécessaire dans la région du Golfe et dans la région du Front. Au besoin, le Ministère participera à des patrouilles conjointes avec la GRC et avec la Sûreté du Québec afin d'assurer la bonne marche de la chasse. Cette participation pourrait s'avérer importante pour éviter les confrontations entre les groupes de protestation et les chasseurs de phoques.

### **CONTRÔLE DU PLAN OPÉRATIONNEL DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS**

Il y aura chaque semaine des conférences téléphoniques pour surveiller la mise en œuvre et l'efficacité du plan opérationnel. Au besoin, le plan sera modifié pendant la saison.

**ANNEXE 1 – CRITÈRES  
D'ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION**

- Chasse durable respectant les TAC
- Respect des règlements
- Utilisation la plus complète possible – vente des produits
- Nombre de participants tout au long de la saison
- Avantages économiques
- Consultations auprès des intervenants

**ANNEXE 2 – CRITÈRES  
D'ÉVALUATION DU PLAN DE  
CONSERVATION ET DE PROTECTION**

- Respect du TAC global
- Respect des quotas et des allocations
- Respect de l'interdiction de chasser le blanchon et le jeune à dos bleu
- Nombre d'incidents
- Nombre d'avertissements émis
- Nombre d'accusations portées
- Pénalités
- Rétroaction de l'industrie de la chasse au phoque
  
- Rétroaction des agents des pêches
- Rétroaction du grand public

**ANNEXE 3 – DÉBARQUEMENTS PAR ZONE ET PAR ESPÈCE – DE 1991 À 2000**

Espèces	Année	Terre-Neuve Front/ Labrador	Terre-Neuve Golfe	Cap Breton/ N- É. /I.-P.É..	Îles de la Madeleine	Côte-Nord de Québec	À des fins personnelles	Total Annuel
<b>Phoque à capuchon</b>	1991	6 321						6 321
	1992	111	8					119
	1993	19						19
	1994	129	20					149
	1995	856	1					857
	1996	25 712	42					25 754
	1997	7 024	34					7 058
	1998	10 144	4					10 148
	1999	182	6				13	201
	2000	10						10
<b>Phoque du Groenland</b>	1991	43 129	3 630	166	1 200	4 440		52 565
	1992	58 244	3 907	137	2 704	2 436		67 428
	1993	20 260	2 541	25	1 572	777		25 175
	1994	52 914	6 811	56	330	1 065		61 176
	1995	52 378	8 238	470	1 196	3 109		65 391
	1996	165 335	60 856	1 145	13 709	1 672		242 717
	1997	198 841	33 754	255	28 900	2 454		264 204
	1998	215 693	44 154	3 127	18 075	1 021		282 070
	1999	148 005	56 202	3 528	34 756	711	1 350	244 552
	2000	82 104	3 610		5 167		721	91 602
<b>Autres phoques (Communs, Annelés et Barbus) avant 1993</b>	1991	1 770	1					1 771
	1992	1 127						1 127
<b>Phoque Commun</b>	1993	41						41
	1994	90						90
	1995	27						27
	1996	58						58
	1997							
	1998							
	1999							
	2000							
<b>Phoque annelé</b>	1993	1 005						1 005
	1994	1 581						1 581
	1995	1 384						1 384
	1996	670						670
	1997	1 639						1 639
	1998	1 046						1 046
	1999	772						772
2000	1 695						1 695	
<b>Phoque barbu</b>	1993	79						79
	1994	84						84
	1995	24						24
	1996	45						45
	1997	118	9					127
	1998	56						56
	1999	60	1					61
2000	63						63	
<b>Phoque gris</b>	1993							
	1994				40			40
	1995			7	357			364
	1996		40	33	59			132
	1997				72			72
	1998			69	206			275
	1999			98				98
2000			342				342	
<b>Total pour toutes les espèces</b>	1991	51 220	3 631	166	1 200	4 440		60 657
	1992	59 482	3 915	137	2 704	2 436		68 674
	1993	21 404	2 541	25	1 572	777		26 319
	1994	54 798	6 831	56	370	1 065		63 120
	1995	54 669	8 239	477	1 553	3 109		68 047
	1996	191 820	60 938	1 178	13 768	1 672		269 376
	1997	207 622	33 797	255	28 972	2 454		273 100
	1998	226 939	44 158	3 196	18 281	1 021		293 595
	1999	149 019	56 209	3 626	34 756	711	1 363	245 684
	2000	83 872	3 610	342	5 167		721	93 712

**ANNEXE 4 – ALLOCATIONS DE PHOQUE DU GROENLAND EN 2001**

Zone générale	Catégorie de chasse	Allocation	Zone de chasse
Zones du nord	Chasse à des fins de subsistance	2 000	1 à 4
Labrador	Chasse commerciale	10 000	4
Toutes les zones	Chasse à des fins personnelles	2 000	5 à 20
Région du Front	Chasse commerciale		
Région du Front	- Bateaux de moins de 35 pieds	64 000	5 à 8
Région du Front	- Bateaux de 35 à 65 pieds	120 000	5 à 8
<b>RÉGION DU FRONT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>184 000</b>	<b>4 to 8</b>
Golfe	Bateaux de moins de 35 pieds (du 1er au 15 mai)	7 000	
Golfe	Bateaux de moins de 35 pieds	20 000	9 à 27
Golfe	Bateaux de 35 pieds à 65 pieds	50 000	9 à 27
<b>ENSEMBLE DU GOLFE</b>	<b>TOTAL</b>	<b>77 000</b>	<b>9 à 27</b>
<b>TOTAL AUTORISÉ DES CAPTURES AU CANADA</b>		<b>275 000</b>	<b>TOUTES</b>

**Nota :** Aux fins du présent tableau, les chasseurs pouvant accéder aux phoques sans l'usage d'un bateau sont considérés comme chasseurs à bord de bateaux de moins de 35 pieds.

L'allocation de 2 000 phoques pour la chasse à des fins de subsistance dans les zones du nord (zones de chasse 1 à 4) constitue un montant nominal – il ne s'agit pas d'un quota.

**ANNEXE 5 – COMMUNIQUÉ**

# *Communiqué*

**Le 20 décembre 2000**

**DHALIWAL ANNONCE LES MESURES DE GESTION DU PHOQUE DE L'ATLANTIQUE POUR 2001**

**OTTAWA** – Herb Dhaliwal, ministre des Pêches et des Océans, a annoncé aujourd'hui que le Total admissible des captures (TAC) de phoques du Groenland pour 2001 resterait au même niveau que durant la période de 1997 à 2000, soit 275 000. Cette décision se fonde sur des données scientifiques récentes, ainsi que sur les chiffres de la récolte de l'an dernier, qui n'a été que de 92 000 bêtes, soit 33 % du TAC.

« Étant donné la faiblesse de la récolte l'an dernier, et vu l'état de santé et l'abondance continue de la population de phoques, je maintiens les mesures de gestion actuelles, en attendant de recevoir l'avis d'un groupe de personnalités éminentes que j'ai formé le printemps dernier », a dit M. Dhaliwal. « Par ses travaux, ce groupe d'étude va ajouter des connaissances fort précieuses aux nombreux efforts de collaboration déjà en cours à Pêches et Océans Canada », a-t-il ajouté.

En mai 2000, le ministre des Pêches et des Océans a formé un groupe de personnalités éminentes, à qui il a demandé de lui donner un avis sur une nouvelle stratégie de gestion à long terme des populations de phoques. Ce groupe d'étude, qui fera ses recommandations au Ministre en 2001, se penche actuellement sur l'état des connaissances scientifiques sur les phoques, y compris les méthodes d'évaluation des populations et l'ampleur de la chasse, ainsi que l'impact du phoque sur des stocks de poisson exploités par la pêche commerciale, comme la morue.

La dernière estimation de la population de phoques du Groenland, qui est fondée sur un recensement exhaustif effectué en 1999, situe à environ 5,2 millions d'individus la population de cette espèce. Cette estimation indique que la population se maintient à des niveaux records depuis les années 1970, à l'époque où elle comptait moins de 2 millions de phoques.

Sur la base de ce recensement, on a aussi établi que la production de remplacement se situait aux environs de 533 000 individus. À ce niveau, on peut s'attendre à ce que la population de phoques reste stable si la récolte se maintient au niveau actuel. En supposant que le total des prises accessoires et que la récolte du Groenland restent à leur niveau de 1999, et en tenant compte des animaux abattus mais perdus, la production de remplacement des phoques au Canada atlantique en 2000 se chiffrait à 257 000. Étant donné la faiblesse du taux de captures en 2000, la récolte autorisée pour cette année est considérée comme axée sur la conservation.

Les résultats du recensement récent ainsi que les recommandations du groupe d'étude seront pris en compte dans l'élaboration du plan de gestion à long terme. Les autres facteurs qui enrichissent la base de connaissances du Ministère à ce sujet sont les projets d'étude du régime alimentaire des phoques, ainsi que les études en cours sur l'abondance et la distribution des phoques, de même que leur impact éventuel sur les stocks de poisson.

Les conditions de permis mises en vigueur en 2000 concernant l'interdiction de capturer des blanchons et des dos bleus resteront en vigueur pour la saison 2001.

Le Ministre a également annoncé que le TAC du phoque à capuchon resterait à son niveau de la période 1998-2000, soit 10 000 individus. Comme dans le plan de gestion 2000, une récolte modeste de phoques gris sera autorisée dans certaines zones, à l'extérieur des environs de l'île de Sable.

Pour de plus amples renseignements sur le groupe d'étude, voir notre communiqué intitulé « Dhaliwal annonce la formation d'un groupe d'étude de personnalités éminentes sur la gestion du phoque », à l'adresse :

[http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/newsrel/2000/ac14\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/newsrel/2000/ac14_f.htm)

- 30 -

**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :**

Heather Bala  
Directrice des communications  
Bureau du Ministre  
Pêches et Océans Canada  
Ottawa  
(613) 996-0076

Ken Jones  
Gestion des ressources  
Pêches et Océans Canada  
Ottawa  
(613) 990-5227

Marcel Thérien  
Communications  
Pêches et Océans Canada  
Région Laurentienne  
(418) 648-7316

Roland Andrews  
Gestion des ressources  
Pêches et Océans Canada  
Région de Terre-Neuve  
(709) 772-4429

**ANNEXE 6 – COMMUNIQUÉ**

# *Communiqué*

**Le 11 avril 2000**

**Dhaliwal annonce la formation d'un groupe d'étude de personnalités éminentes sur la gestion du phoque**

OTTAWA – L'honorable Herb Dhaliwal, ministre des Pêches et des Océans, a annoncé aujourd'hui la formation d'un groupe indépendant, qui aura pour mandat d'évaluer l'état actuel des connaissances scientifiques sur la population de phoques du Canada atlantique et de donner un avis sur une stratégie de gestion à long terme. Le professeur Ian McLaren, de l'Université Dalhousie en Nouvelle-Écosse, en sera le président.

« Je suis ravi qu'un des plus grands experts canadiens du domaine des sciences de la mer et des mammifères marins ait accepté de présider ce groupe d'étude sur la gestion du phoque », a dit M. Dhaliwal. « Par ses travaux, le groupe d'étude va ajouter sa contribution aux nombreuses initiatives de collaboration déjà en cours au MPO, afin d'assurer une gestion active de la population canadienne de phoques. »

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) donne suite ainsi à un engagement formulé en novembre 1999, dans la réponse qu'il a présentée au rapport du Comité parlementaire permanent des pêches et des océans sur les phoques. Le groupe d'étude analysera les constatations du Comité et produira des recommandations sur des stratégies de gestion du phoque, en évaluant notamment la possibilité de procéder à des chasses expérimentales et de désigner des zones expérimentales d'exclusion des phoques.

Le mandat du groupe d'étude comportera l'élaboration d'un plan de récolte quinquennal des populations de phoques, qui prendra en considération les éléments suivants :

- des méthodes scientifiques d'évaluation des populations de phoques;
- des méthodes scientifiques d'évaluation de l'ampleur totale de la chasse;
- l'état actuel des connaissances concernant le régime alimentaire des phoques et leur prédation sur la morue et d'autres stocks halieutiques commerciaux;
- la taille optimale de la population de phoques du Groenland compte tenu de son interaction avec l'écosystème et avec les stocks halieutiques commerciaux.

Trois autres experts des milieux de la recherche et de la gestion de la ressource se joindront au professeur McLaren pour compléter la composition de ce groupe d'étude. Leurs noms seront annoncés d'ici quelques semaines, une fois terminées les discussions concernant la formation du groupe.

Le groupe d'étude sur la gestion du phoque doit présenter son rapport à l'automne 2000, afin que le MPO puisse prendre son avis en considération dans l'élaboration du plan de gestion des phoques pour 2001.

✦ Chasse au phoque de l'Atlantique – Plan de gestion de 2001 ✦

La fiche d'information qui a trait à ce communiqué est disponible par le truchement du service de télécopie automatisée du ministère des Pêches et des Océans. Elle est accessible immédiatement, pour les utilisateurs possédant une ligne Touchtone et un télécopieur, 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Pour l'obtenir, composez le 1-416-362-1447 et suivre les instructions vocales, ou suivez le lien ci-bas.

NUMÉRO	FICHE D'INFORMATION
<a href="#">130</a>	<a href="#">Groupe d'étude de personnalités éminentes sur la gestion du phoque - mandat</a>

**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :**

Heather Bala  
Cabinet du Ministre  
Pêches et Océans Canada  
Ottawa

(613) 996-0076

Howard Powles  
Sciences  
Pêches et Océans Canada  
Ottawa

(613) 990-0280

# *Fiche d'information*

## Groupe d'étude de personnalités éminentes sur la gestion du phoque Mandat

### Introduction

Depuis nombre d'années, la gestion des populations de phoques suscite des commentaires des plus variés dans l'opinion publique au Canada. Récemment, la question des impacts éventuels de la prédation des phoques sur les stocks halieutiques commerciaux est devenue un sujet d'intérêt public, tandis que les questions « traditionnelles » reliées aux niveaux appropriés de captures et à la récolte des jeunes animaux ont continué d'alimenter le débat public.

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) et le Comité parlementaire permanent des pêches et des océans se sont penchés en 1999 sur la gestion des populations de phoques; ils ont suggéré, dans leurs rapports, que l'on réduise les populations de phoques afin de favoriser un rétablissement des stocks de poisson.

Donnant suite à ces recommandations, le ministre des Pêches et des Océans a décidé d'établir un groupe de personnalités éminentes à qui il demandera de lui donner un avis sur les meilleures stratégies à adopter pour la gestion des populations de phoques au Canada atlantique. Ce groupe d'étude de personnalités éminentes sur la gestion du phoque aura pour tâche de faire un examen objectif et équilibré de l'information scientifique sur les populations de phoques, ainsi que sur les rapports prédateurs-proies, et de voir comment cette information peut contribuer à l'élaboration des stratégies de gestion.

### Objectifs

Évaluer l'état actuel des connaissances scientifiques sur la population de phoques au Canada atlantique.

Dresser un plan stratégique quinquennal de récolte des populations de phoques.

Donner un avis sur des stratégies à long terme de gestion des populations de phoques.

### Produits

Le groupe est censé présenter un rapport final, d'ici à l'automne 2000, dans lequel il résumera ses conclusions et recommandations. Le rapport final devra aussi comporter les éléments suivants :

- une brève description du contexte écologique, des eaux et des écosystèmes marins de l'Atlantique nord-ouest dans lesquels vivent les populations de phoques;
- une brève description de l'historique et des caractéristiques écologiques des principales espèces de phoques de l'Atlantique;
- des méthodes d'estimation de l'abondance des populations de phoques;
- des méthodes d'estimation de la mortalité totale, en particulier la mortalité attribuable à la chasse, y compris les pertes non déclarées, et de l'information concernant l'impact de la chasse sur les populations de phoques;

## ✳ Chasse au phoque de l'Atlantique – Plan de gestion de 2001 ✳

- les connaissances concernant le régime alimentaire des phoques et l'impact de la prédation des phoques sur les stocks de poissons;
- la taille optimale des populations de phoques compte tenu de leur interaction avec les autres éléments de l'écosystème.
- s'il est possible de déterminer une taille optimale de la population de phoques, un avis sur des stratégies de gestion propres à favoriser l'atteinte de cette taille optimale;
- un avis sur les orientations propres à améliorer les connaissances scientifiques sur la dynamique des populations de phoques et les écosystèmes dont elles font partie, afin de baser la gestion des phoques sur des assises scientifiques solides;
- un avis sur la question de savoir si des zones d'exclusion des phoques ou des campagnes d'abattage expérimental constituent un bon moyen de protéger des populations locales vulnérables de poissons exploitées par la pêche commerciale, et dans quelle mesure elles le seraient;
- une évaluation de toutes les sources de mortalité attribuable à des activités de récolte sur les stocks de phoques de l'Atlantique, y compris, entre autres, la chasse à l'intérieur et à l'extérieur des eaux canadiennes et la mortalité correspondant aux animaux abattus mais perdus;
- un avis sur les orientations stratégiques les plus appropriées pour la gestion des populations de phoques, compte tenu des considérations et analyses ci-dessus, et pour les cinq prochaines années en particulier.

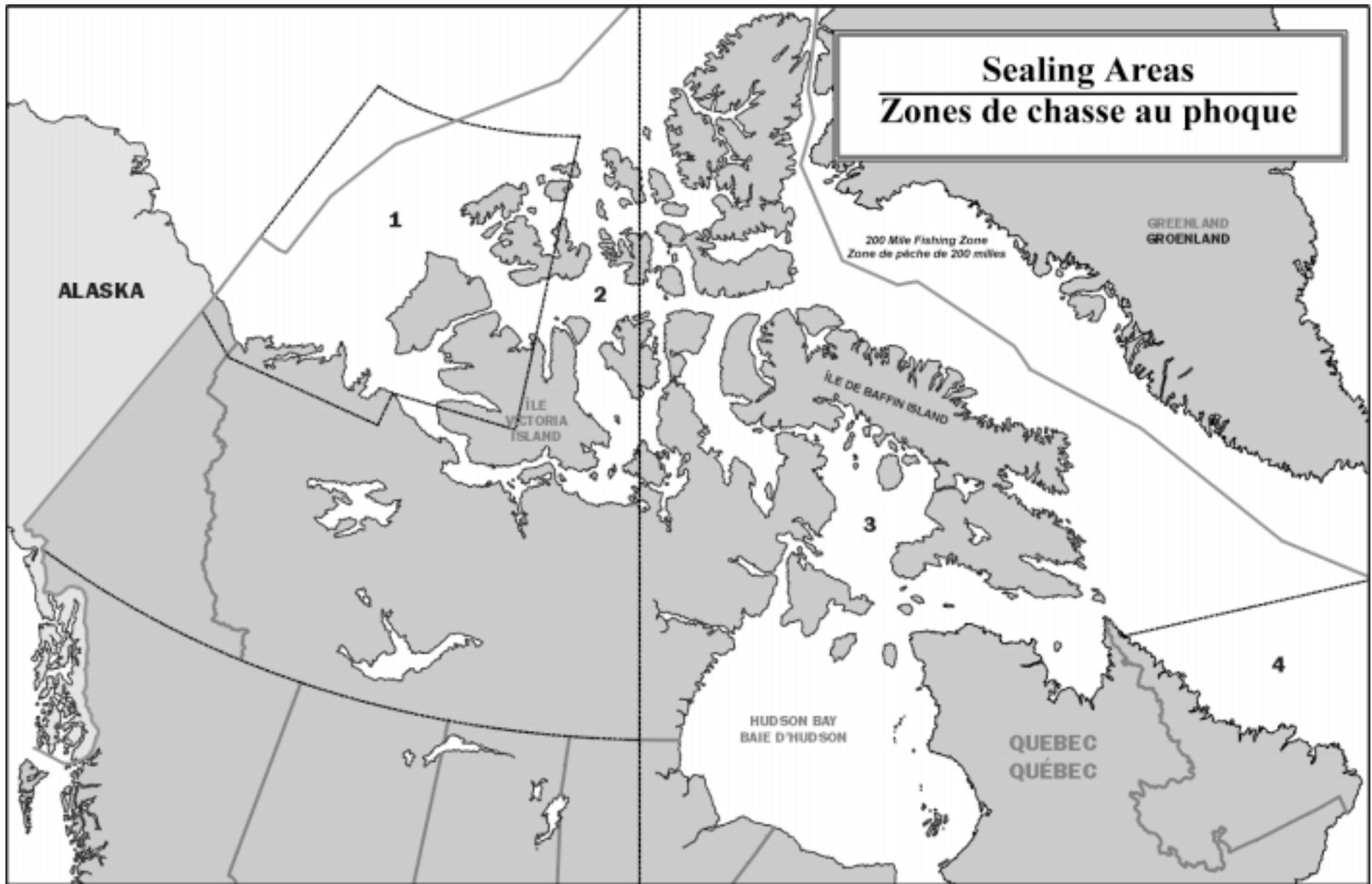
Dans la rédaction de son rapport, le groupe d'étude pourra se pencher sur les éléments suivants :

- les mesures actuellement en vigueur au Canada atlantique pour conserver et protéger les stocks de phoques, ainsi que pour gérer la récolte des phoques, notamment l'à-propos de ces mesures et les modifications nécessaires;
- les préoccupations des provinces, des intervenants et des personnes et groupes de personnes ayant un intérêt direct, indirect ou déclaré vis-à-vis de la chasse au phoque au Canada atlantique;
- les prises de positions des groupes de pression au Canada et à l'étranger sur les politiques régissant la chasse au phoque et sur la pratique de cette chasse au Canada atlantique, et la mesure dans laquelle ces positions peuvent contribuer aux stratégies de gestion des populations de phoques;
- les implications d'un éventuel abattage de phoques pour des raisons autres que la consommation (par exemple protéger les espèces proies), et l'opportunité d'élaborer des stratégies de gestion fondées sur la récolte à des fins autres que la consommation.

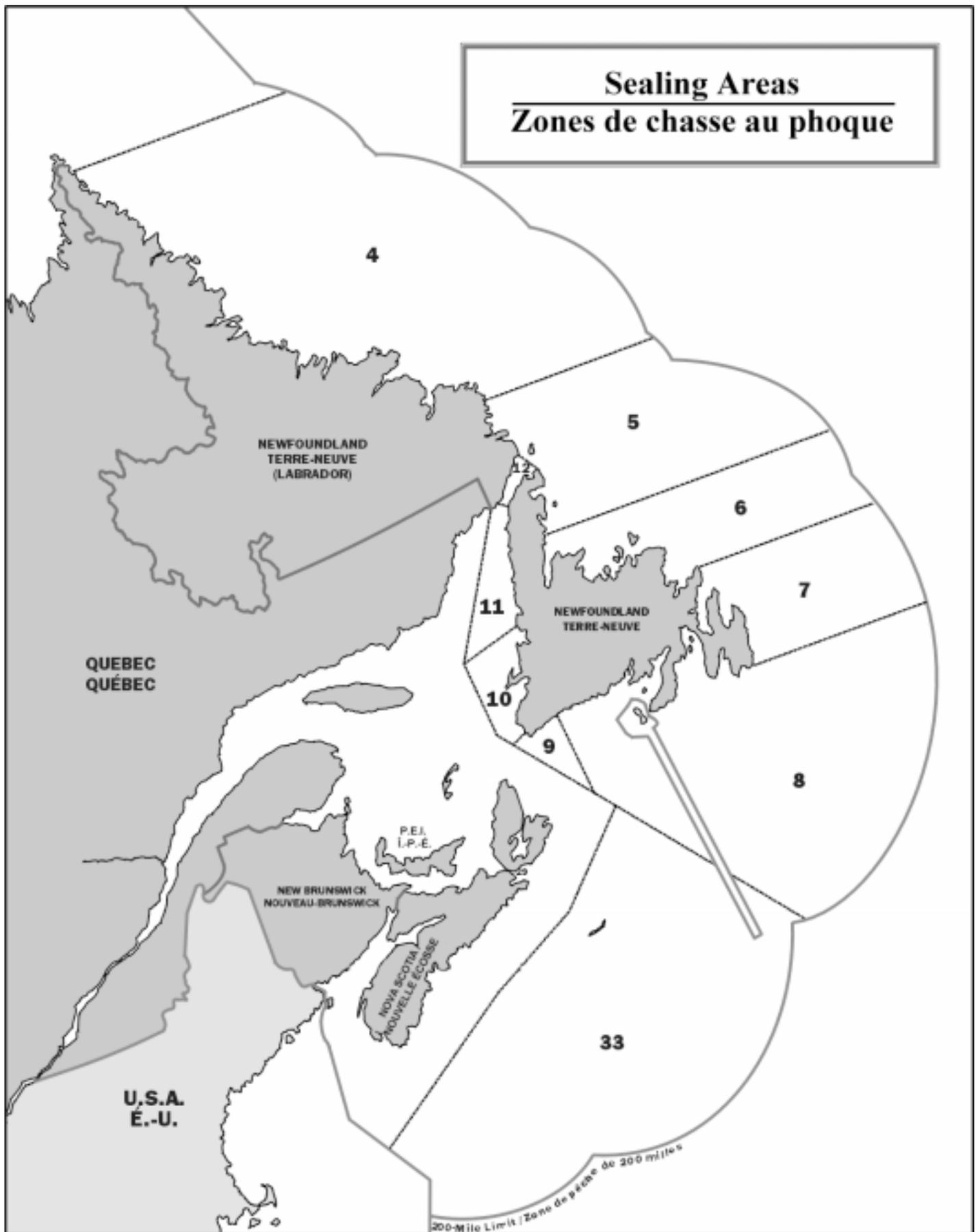
Le rapport sera adressé au ministre des Pêches et des Océans. Les documents que produira le groupe d'étude (documents de travail, comptes rendus de réunions, rapports commandés à des contractuels, etc.) deviendront la propriété du ministère des Pêches et des Océans.

Avril 2000

**ANNEXE 7 – CARTES**



**Sealing Areas**  
**Zones de chasse au phoque**



**Sealing Areas**  
**Zones de chasse au phoque**

